

# BULLETIN MUNICIPAL 2024



LA BOURDINIÈRE - SAINT - LOUP





---

# SOMMAIRE

## VIE MUNICIPALE

Vos questions à Marc LECOEUR.....	p.4
Les informations utiles.....	p.6
Les formalités administratives.....	p.8
L'état civil 2023.....	p.12
Le cimetière.....	p.14
La location de la salle des fêtes.....	p.15
Les travaux.....	p.16
Les subventions du FDI et du FDC.....	p.18
Le bilan financier des travaux.....	p.19
Le budget communal.....	p.20
Vous avez dit carte communale ?.....	p.22
Rappel des règles d'urbanisme.....	p.23
Les clôtures.....	p.24
Nouvelles redevances.....	p.26
A l'école de Dammarie.....	p.28
Merci Carole.....	p.30
En route vers quel collège ?.....	p.31
<b>Merci à nos annonceurs.....</b>	<b>p.32</b>

## VIE DU VILLAGE

Bien vivre ensemble.....	p.34
Trions nos déchets.....	p.36
Les écogestes au jardin.....	p.38
Les écogestes à la maison.....	p.40
Les prestations de services.....	p.41
Restons vigilants.....	p.42
Actes malveillants sur animaux.....	p.43
Les commémorations.....	p.44
Le repas des aînés.....	p.45
Les réunions de hameaux.....	p.46
Les animations communales.....	p.48
Les ateliers Chartres métropole.....	p.53
Le tissu associatif local.....	p.54
Ça s'est passé près de chez vous.....	p.56
<b>Merci à nos annonceurs.....</b>	<b>p.66</b>

## À VOS AGENDAS

Le calendrier prévisionnel des manifestations 2024.....	p.68
Le collectionneur.....	p.69
Vous avez la parole.....	p.70

# VOS QUESTIONS

## À MARC LECOEUR

Maire de la Bourdinière Saint-Loup depuis 2008, auparavant 1<sup>er</sup> adjoint depuis 1995 et conseiller municipal depuis 1979.

Questions des enfants de la commune: Alicia, Claire, Henri, Louison, Lilou, Hortense et Nino, que je remercie pour leur participation.



### Comment êtes-vous devenu Maire et quel est votre travail au quotidien ?

Personnellement j'avais 29 ans quand je suis rentrée au conseil municipal et j'ai attendu d'en avoir 58 avant d'assumer les fonctions de Maire. J'ai 73 ans aujourd'hui. Ce ne sont pas les habitants qui m'ont élu directement. J'ai été élu par les conseillers municipaux qui, eux, ont été élus par les habitants.

S'engager dans la vie municipale reste un choix personnel que j'ai toujours plaisir à assumer au quotidien. C'est bien sûr beaucoup de tâches administratives et de réunions. C'est également assister aux permanences de mairie 2 après-midi par semaine pour répondre aux questions des habitants et maintenir ce lien de proximité qui m'est cher et que j'exerce bien au-delà des murs de la mairie. C'est aussi être un relai technique de l'employé communal grâce à l'aide manuelle que je peux lui apporter dans certaines tâches ou par le biais de mon matériel agricole que je mets à disposition de la commune dès que nécessaire. Pour toutes ces missions plus celle d'Officier d'état civil célébrant les unions, je me dois d'être disponible, en semaine comme le week-end, le jour et même parfois la nuit lorsqu'il y a un décès ou un accident sur la commune.

C'est vrai, tout cela prend du temps car je m'investis pleinement depuis toutes ces années, au détriment de ma vie familiale qui a souvent reposé sur les épaules de ma femme que je ne remercierai jamais assez pour son soutien et son abnégation.

### Avez-vous des remplaçants lorsque vous êtes malade ?

Être maire c'est incarner sa fonction entouré d'une équipe municipale engagée. Au sein de la commune, elle se compose de 3 adjoints, 11 conseillers municipaux, d'une secrétaire de mairie, d'un agent technique et d'un agent d'animation. En cas de maladie ou d'indisponibilité, la mairie continue de fonctionner et c'est un de mes adjoints en qui j'ai toute confiance, et est totalement à même de me suppléer, qui prend le relai ou me représente.

### Existent-ils des rivalités entre maires où êtes-vous tous amis ?

Personnellement je ne nourris aucune rivalité à l'encontre des autres maires de l'agglomération chartraine que je suis amené à côtoyer régulièrement, ni même envers ceux des communes limitrophes avec lesquels je partage des préoccupations similaires en raison de notre implantation rurale sur le territoire et de la typologie semblable de nos administrés. J'ai même tissé des liens d'amitié qui résistent aux divergences d'opinions que nous pouvons parfois avoir dans nos fonctions et dans la façon de gérer nos communes.

Quels que soient les désaccords, j'essaie de travailler en bonne intelligence dans une entente cordiale. De mon point de vue, le bien de la communauté doit prévaloir sur les intérêts personnels, les égos de chacun et les jeux de pouvoirs.

---

### **Comment gérez-vous les conflits entre les habitants ?**

La plupart du temps, les conflits de voisinages surviennent dans l'espace privé et non sur l'espace public. Je ne devrais donc pas avoir à intervenir. J'essaie pourtant d'agir au mieux et au plus vite en privilégiant l'écoute et le dialogue, tout en faisant preuve d'impartialité. Si nécessaire, je convoque en mairie les intéressés, je leur rappelle la loi lorsque la situation l'impose ou j'oriente vers un médiateur de justice en capacité de trancher ces litiges.

### **Pourriez-vous organiser une fête du village et des animations ?**

Nous avons bien conscience que l'animation au sein de notre commune divisée en 7 hameaux est un axe à développer c'est pourquoi le conseil municipal a voté en faveur de l'accroissement du temps d'activité de notre agent d'animation actuellement missionné sur l'accompagnement des enfants lors du ramassage scolaire. Petit à petit nous avons à cœur de vous proposer des événements culturels, festifs, sportifs ou solidaires qui pourront réunir les hameaux, fédérer toutes les générations et permettre de cultiver le bonheur d'être ensemble.

### **Questions de son équipe municipale :**

#### **Quel projet vous a apporté le plus de satisfaction au cours de vos mandats en tant que maire ?**

Dans une optique de développement de la commune et d'accroissement de sa population, la création du lotissement de la Carbonnière à Saint-Loup, a sans nul doute été une très grande satisfaction. Le projet avait été initié au temps de mon prédécesseur mais la finalisation du lotissement n'est intervenue qu'en 2008. Depuis on a vu se construire de nombreuses maisons. Encore aujourd'hui, un petit immeuble collectif de 4 logements y est en cours d'achèvement. Cette urbanisation a permis un rajeunissement de notre population. Majoritairement des personnes de l'agglomération chartraine désireuses de profiter d'un cadre de vie paisible à moins de 20 min de Chartres et à proximité de l'Autoroute. De 557 habitants recensés en 2008 nous avons atteint les 745 en 2021, le prochain recensement ne se déroulant qu'en 2025.

#### **Depuis 44 ans dans la vie municipale, comment faites-vous pour garder votre énergie et votre motivation intactes ?**

J'ai la chance de pouvoir avoir à mes côtés des conseillers qui m'ont renouvelé par trois fois leur confiance et qui ont aussi accepté de me suivre dans ces mandats successifs. C'est une force d'avoir une équipe municipale solide qui connaît aussi bien la commune que le rôle pour lequel elle s'engage. De même, je suis porté par le dynamisme, l'efficacité et le professionnalisme de mon équipe d'agents territoriaux dont l'envie et l'énergie nourrissent ma motivation. Tout cet environnement est propice à ce que je ne me lasse pas de ma fonction et ma condition physique d'ancien sportif me permet d'être toujours en forme pour l'incarner.

Quant à la suite, j'aurai 75 ans au moment des prochaines élections municipales... la question est posée mais je me laisse encore un peu de temps pour prendre ma décision.

#### **Quels sont vos vœux pour la commune et ses habitants pour l'année 2024 ?**

J'aurai en 2024 la même détermination que celle qui m'a animé en 2023 pour que notre commune continue de rester attractive et agréable. Je souhaite que les idées que nous avons ensemble aujourd'hui fassent nos succès de demain.

Chers habitants je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte le meilleur, qu'elle soit riche en belles surprises et vous garde en bonne santé.

# LES INFORMATIONS UTILES

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Accueil téléphonique	Accueil téléphonique	Fermée	Accueil téléphonique	Accueil téléphonique
Après-midi	Accueil téléphonique	15h - 18h	Fermée	Accueil téléphonique	14h - 17h

Pour prendre rdv en dehors des heures de permanence, merci de contacter le secrétariat au **02.37.26.66.26** ou par mail : [mairie@labourdinierestloup.fr](mailto:mairie@labourdinierestloup.fr)

## VOTRE ANNUAIRE ALENTOUR

<b>LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP</b>	
Ostéopathe (Xavier SAVINIEN)	02.37.26.52.03
<b>DAMMARIE</b>	
École Maternelle (Directrice Mme LETOURNEUR)	02.37.26.07.07
École Primaire (Directrice Mme THOUZET)	02.37.26.02.42
Infirmières	06.22.34.46.78
Médecin (Frédéric SÉGALINY)	02.37.26.02.35
Relaxologie, soins énergétiques, Hypnose (Fabienne BOUCHER)	06.12.57.01.08
<b>MIGNIÈRES</b>	
Collège privé St Jacques de Compostelle	02.37.21.10.59
École	02.37.26.47.95
Lycée Franz Stock	02.37.26.46.07
Sophrologue (Sarah SCHNABEL)	07.78.57.46.43
Sophrologue (Sandra MARTINET)	07.80.99.52.78
Ostéopathe (Victorine FERREIRA-LEVESQUE)	06.31.33.68.89
<b>THIVARS</b>	
Cabinet d'infirmières	02.37.26.43.03
Chiropracteur (Wilfried MOUSSU)	07.77.81.79.92
Diététicienne (Maud PASCAL)	06.47.77.64.73
École Maternelle	02.37.26.48.89
École Primaire	02.37.26.46.40
Gendarmerie	02.37.26.37.27
Kinésithérapeutes (Sévérine LANDAIS & Chloé CHESNEAU)	02.37.34.71.65
Médecin (Anne-Charlotte FOUSSARD)	02.37.91.05.53
Médecin (Marie BLOT)	02.37.35.21.52
Médecin (Nicolas PERRET)	02.37.90.26.07
Pédicure Podologue (Aurélie LADA)	06.51.83.35.24
Pharmacie JUTEAU	02.37.26.48.88
Sage-femme (Sonia PASSARELLA)	06.84.14.47.08

## NOUVEAUX HABITANTS

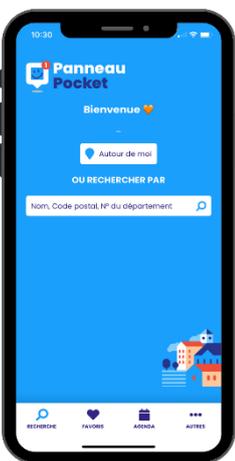
Nous vous souhaitons la bienvenue et vous invitons à vous rendre en Mairie afin de nous permettre de vous rencontrer.

Des informations utiles vous seront données sur les services de la commune et pour faciliter vos démarches d'inscription sur les listes électorales.



## L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE

Depuis 1 an, votre municipalité a souscrit un abonnement à l'application



La fonctionnalité « autour de moi » répertorie grâce à votre localisation toutes les communes inscrites chez PanneauPocket dans un rayon de 30 kms. Cela vous permet de rester informé sur les actualités des collectivités alentours qui peuvent avoir un impact sur votre quotidien.

Juste en dessous, vous retrouvez une barre de recherche dans laquelle vous pouvez inscrire le nom, le code postal ou encore le numéro de département de la ville recherchée.

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Sur le 2<sup>ème</sup> icône représenté par un cœur, il s'agit donc de tous vos favoris. Ici sont répertoriées l'ensemble des communes dont vous souhaitez recevoir les notifications.

Le 3<sup>ème</sup> icône c'est l'agenda ! Cette fonctionnalité permet de référencer les animations et événements de votre territoire dans un rayon de 30 kms. En cliquant sur l'événement, le panneau de la collectivité en question s'ouvre pour vous offrir toutes les informations relatives à celui-ci.

**Plus de 60% des foyers de la commune utilisent cette application gratuite et ce pourcentage ne cesse de croître. Merci de votre mobilisation.**

Intéressés ?

### Faites vous votre propre avis

Téléchargez l'application gratuitement sur votre téléphone et consultez les informations des communes et intercommunalités déjà utilisatrices.



# LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

## TOUTES LES DÉMARCHES POSSIBLES DANS VOTRE MAIRIE

### Couples

- ✓ Mariage et renouvellement de vœux
- ✓ PACS
- ✓ Certificat de vie



### Naissance et adoption

- ✓ Parrainage civil
- ✓ Reconnaissance d'un enfant
- ✓ Inscription sur le livret de Famille



### Décès

- ✓ Déclaration et copie d'acte de décès
- ✓ Durées, tarifs et capacités des concessions



### Papiers - citoyenneté

- ✓ Inscription sur les listes électorales
- ✓ Attestation d'accueil d'étranger
- ✓ Recensement citoyen des jeunes de plus de 16 ans
- ✓ Demande de changement de prénom et de nom de famille
- ✓ Demande d'acte d'état civil et consultation des registres d'État Civil
- ✓ Certificats et légalisation de signature
- ✓ Duplicata de livret de famille



### Voie publique

- ✓ Demande d'occupation du domaine public et tarification
- ✓ Arrêté de voirie (stationnement et circulation)
- ✓ Demande d'attribution de numéro de voies
- ✓ Déclaration de l'organisation d'un vide-maison



### Urbanisme

- ✓ Demande d'attestation de numérotage et d'alignement
- ✓ Renseignements d'urbanisme et consultation de la Carte Communale
- ✓ Dépôt et consultation des demandes d'urbanisme (CU, DP, PC...)
- ✓ Avis d'enquêtes publiques



### Sanitaire - Sécurité

- ✓ Demande d'inscription au fichier des "personnes vulnérables"
- ✓ Demande d'enquête sanitaire



---

# PLUS EN DÉTAILS...

## RECONNAISSANCE ANTÉRIEURE À LA NAISSANCE

Pour les couples non-mariés, vous devez vous présenter en mairie afin d'établir une reconnaissance antérieure à la naissance. Ce document sera à fournir lors de la déclaration de naissance afin d'établir la filiation. Présentez-vous en mairie muni de vos pièces d'identité pour procéder à l'établissement de l'acte. Une copie certifiée conforme vous sera délivrée.

## NAISSANCE

La déclaration de naissance est à faire dans la mairie du lieu de naissance. Vous n'avez aucune démarche à faire auprès de votre mairie de résidence.

## PARRAINAGE CIVIL

Cette démarche est possible si l'un des deux parents réside sur la commune. Un dossier est à retirer en mairie et une date à fixer en même temps.

## RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes français ont l'obligation de se faire recenser dès le jour de leur 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, en se présentant en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille de leurs parents.

Une attestation de recensement leur sera délivrée par la mairie ; elle sera indispensable pour s'inscrire aux examens et concours : Baccalauréat, permis de conduire, ...

## PACS

Depuis 2017, les mairies ont la charge de l'enregistrement des PACS.

Pour cela, il convient de constituer un dossier puis de fixer un rendez-vous avec l'Officier d'Etat-Civil qui enregistrera le PACS en mairie.

## MARIAGE

Le dossier à compléter est à retirer en mairie. Celui-ci sera à retourner au plus tôt 3 mois avant la date du mariage accompagné des pièces justificatives. Avant même le retour du dossier, contactez la mairie afin de positionner la date et l'heure de la célébration.

Un livret de famille sera délivré à l'issue de la cérémonie s'il n'existe pas encore.

## DÉCÈS

La déclaration de décès doit être effectuée dans les 24 heures à la mairie du lieu du décès.

Un membre de la famille ou un proche, un représentant de la société de pompes funèbres choisie par la famille, ou un agent hospitalier (décès survenu à l'hôpital) peut déclarer le décès.

Cette démarche requiert, si possible, une pièce d'identité du défunt et son livret de famille.

Elle s'établit sur la foi d'un certificat médical constatant le décès, le cas échéant la feuille de déclaration de l'hôpital.

## OÙ FAIRE SA CARTE D'IDENTITÉ ET SON PASSEPORT ?

Depuis le 1er Septembre 2023, 34 Mairies sont désormais équipées d'un dispositif de recueil et chargées de la délivrance des Cartes Nationales d'identité et Passeports en Eure-et-Loir.

1. Mairie d'Anet : <http://www.ville-anet.fr/>
2. Mairie d'Arcisses : <https://www.arcisses.fr/>
3. Mairie d'Auneau-Bleury-St-Symphorien : <http://www.ville-ab2s.fr/>
4. Mairie d'Authon-du-Perche : <https://www.authonduperche.org/>
5. Mairie de Barjouville : <http://www.barjouville.fr/>
6. Mairie de Bonneval : <http://www.ville-bonneval.eu/>
7. Mairie de Brezolles : <http://www.brezolles.fr/annuaire/fiche-7-mairie.html>
8. Mairie de Brou : <https://www.brou28.com/>
9. Mairie de Bû : <https://bu-28.fr/>
10. Mairie de Chartres : <https://www.chartres.fr/>
11. Mairie de Châteaudun : <http://www.ville-chateaudun.fr/>
12. Mairie de Chateauneuf-en-Thymerais : <https://www.chateauneuf-en-thymerais.fr/>
13. Mairie de Cloyes-les-Trois-Rivières : <https://www.cloyeslestroisrivieres.fr/>
14. Mairie de Courville-sur-Eure : <http://www.courville-sur-eure.fr/>
15. Mairie de Dreux : <http://www.dreux.com/>
16. Mairie d'Épernon : <http://www.ville-epernon.fr/>
17. Mairie de Illiers-Combray : <http://www.illiers-combray.com/>
18. Mairie de la Loupe : <http://www.ville-la-loupe.com/accueil-1-1.htm>
19. Mairie de Lucé : <http://www.luce.fr>
20. Mairie de Luisant : <http://www.luisant.fr/>
21. Mairie de Maintenon : <http://www.mairie-maintenon.fr/>
22. Mairie de Nogent-le-Phaye : <https://www.nogent-le-phaye.com/>
23. Mairie de Nogent-le-Roi : <https://www.nogentleroi.fr/>
24. Mairie de Nogent-le-Rotrou : [www.ville-nogent-le-rotrou.fr/](http://www.ville-nogent-le-rotrou.fr/)
25. Mairie de Saint-Georges-sur-Eure : <https://saint-georges-sur-eure.fr/>
26. Mairie de Saint-Lubin-des-Joncherets : <https://www.ville-saint-lubin-desjoncherets.fr/>
27. Mairie de Senonches : <http://senonches.fr/>
28. Mairie de Sours : <http://www.sours.fr/>
29. Mairie de Thirons Gardais : <https://www.thiron-gardais.fr/>
30. Mairie de Toury : <https://www.ville-toury.fr/>
31. Mairie de Tremblay les Villages : <https://www.tremblaylesvillages.com/>
32. Mairie de Val d'Yerre : <https://valdyerre.fr/>
33. Mairie de Vernouillet : [www.vernouillet28.fr/](http://www.vernouillet28.fr/)
34. Mairie des Villages-Vovéens : [www.villages-voveens.fr](http://www.villages-voveens.fr)

Gagnez du temps ! Privilégiez la pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS).  
<http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

L'ANTS vous accompagne dans la réalisation de vos démarches liées à l'immatriculation, au permis de conduire et aux titres d'identité.



## ET LES AUTRES DÉMARCHES QU'ON NE PEUT PAS FAIRE EN MAIRIE ?

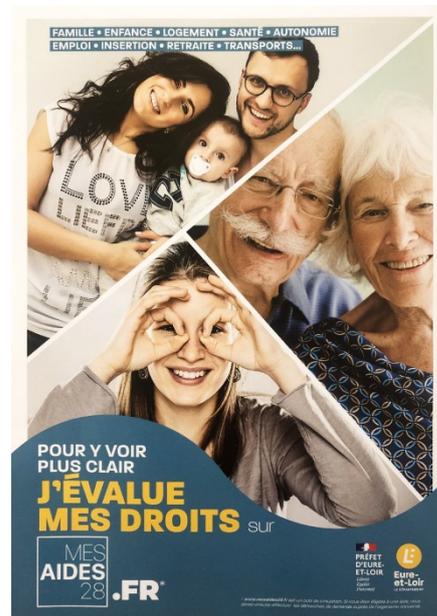
Retrouvez toutes les démarches en ligne proposées en Eure et Loir sur le site <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Demarches-administratives/>

Découvrez « Mesaidés28 », un outil innovant, initié par le Département et la Préfecture d'Eure-et-Loir autour d'une ambition commune : simplifier le parcours d'orientation et faciliter l'accès aux droits.

Porte d'entrée unique, Mesaidés28 regroupe l'ensemble des dispositifs du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, des services de l'État et de ses partenaires et informations utiles aux usagers en fonction de leur situation.

Mesaidés28.fr est un outil de simulation en ligne qui permet de savoir si un Eurélien est éligible à une aide et regroupe les différents organismes qui peuvent vous venir en aide.

Consultez vos droits sur <https://www.mesaidés28.fr/accueil>



## SERVICE DE PROXIMITE - FRANCE SERVICES

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.



À moins de 30 kms de chez vous, France Services permet un accompagnement gratuit sur les démarches de 9 partenaires nationaux :

- La Poste,
- Pôle emploi nouvellement France Travail,
- Caisse nationale des allocations familiales,
- Caisse nationale d'assurance maladie,
- Caisse nationale d'assurance vieillesse,
- Mutualité sociale agricole,
- Ministères de l'Intérieur et de la Justice,
- Direction générale des finances publiques.

### France Services Illiers Combray

2 rue Poulies  
28120 Illiers Combray  
Tel : 02 37 25 28 33



# L'ÉTAT CIVIL 2023

## TOUR D'HORIZON

Le service de l'état civil d'aujourd'hui n'a plus beaucoup à voir avec le service de l'état civil d'il y a une dizaine d'années. Cette mue remonte à la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, promulguée en 2016.

Ce texte a impacté le travail des officiers en transférant l'enregistrement du pacte civil de solidarité (Pacs) du greffier du tribunal d'instance à la mairie et en assouplissant les conditions de modification de la mention du sexe. Depuis, de nombreuses nouvelles démarches ont vu le jour, sur un rythme soutenu. En voici quelques exemples :

En 2017, mise en place de la liberté de changer de prénom ; en 2021, possibilité de nommer les enfants nés sans vie (et non plus seulement de leur donner un prénom) et reconnaissance conjointe des enfants nés de deux mères dans le cadre de la procréation médicalement assistée (PMA) pour toutes (loi relative à la bioéthique du 2 août 2021) ; en 2022, procédure simplifiée pour le changement de nom ainsi que réforme de l'adoption et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la refonte des bulletins d'état civil pour le suivi des divorces non judiciairisés ou l'adresse des défunts.



## PLUS TRADITIONNELLEMENT DANS NOTRE COMMUNE

### NAISSANCES :



Ambre



Lya

Ambre RENARD née le 07 mars 2023  
Giulia GUERIN née le 03 juin 2023  
Kessy LENFANT née le 29 juin 2023  
Lya HERKT née le 31 juillet 2023  
Automne WEISS né le 19 novembre 2023



Automne



**PACS :**

M. ROBERT Thomas &  
Mme LACOUR Véronique  
*le 03 janvier 2023*



**MARIAGE :**

M. GUERBOIS Alexandre &  
Mme HIVERT Céline  
*le 06 mai 2023*



**PACS :**

M. BLANCHET Clément &  
Mme CHATONNIER Justine  
*le 26 Octobre 2023*



**MARIAGE :**

M. THURET Stéphane &  
Mme RODRIGUES Silvia  
*le 24 juin 2023*



**RENOUVELLEMENT DE VŒUX :**

M. et Mme THEVENOT Christophe & Stéphanie, 10 ans de mariage



**DÉCÈS :**

Danièle SIMON, Saint-Loup, décédée le 23 janvier 2023 à l'âge de 68 ans  
Bernard CHARTIER, La Bourdinière, décédé le 18 mai 2023 à l'âge de 91 ans.  
Pierre POMMIER, Saint-Loup, décédé le 29 septembre 2023 à l'âge de 85 ans.  
Bérangère BEAUMONT, La Bourdinière, décédée le 19 novembre 2023 à l'âge de 72 ans.  
Jean TUQUET, La Poutée, décédé le 10 décembre, à l'âge de 91 ans.



# LE CIMETIÈRE

## LA RÈGLEMENTATION



Par délibération (DL 2023-05-15), le conseil municipal a jugé nécessaire de prendre les mesures générales destinées à assurer la sécurité publique et la décence du cimetière, ainsi que les conditions dans lesquelles peuvent être attribuées les concessions et doivent être effectuées les opérations d'inhumation et d'exhumation, ainsi que les travaux réalisés par les entreprises. De ce fait, le règlement a été modifié pour tenir compte de l'évolution intervenue dans la législation et au regard des usages.

La réglementation, consultable en mairie, sera affichée prochainement à l'entrée du cimetière, tout comme son plan.

## LES CONCESSIONS

Acquisition ou renouvellement	
Concession perpétuelle	900 €
Concession cinquantenaire	600 €
Concession trentenaire	300 €



## LE COLOMBARIUM

Concession de 20 ans : 500€

## LES CAVURNES

Concession de 20 ans : 100€



## LE CULTE

Doyenné de Chartres

Le curé : l'Abbé Pierre Paul

Maison paroissiale : 9, rue de la Bienfaisance  
28 600 LUISANT

Mail : [latrinite@diocesechartres.com](mailto:latrinite@diocesechartres.com)

Site internet : <https://www.paroisselatrinite28.fr/>



**Relais paroissial sur la commune : Dominique MAROQUIN**

 06.87.40.60.40 (pour tous renseignements, horaires des messes et autres célébrations)

# LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

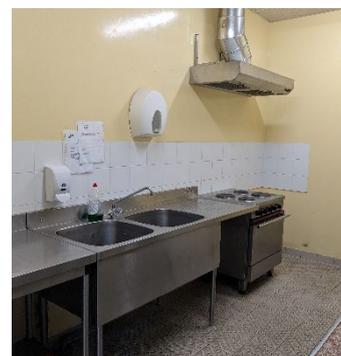
## GÉNÉRALITÉS



La salle polyvalente a pour vocation d'accueillir diverses activités.

Elle est mise à disposition des associations de la Commune de La Bourdinière Saint-Loup gratuitement, dans l'exercice de leurs activités habituelles ou lors de manifestations. Elle peut également être louée à des particuliers ou à des organismes ou associations extérieurs à la Commune en fonction des disponibilités.

La réservation de la salle comprend la totalité du local (salle, cuisine et arrière-cuisine, vestiaire et sanitaires) ainsi que les tables et les chaises. La salle des fêtes peut accueillir jusqu'à 55 personnes assises.



Pour toute location, il faudra joindre les pièces suivantes :

- un chèque de caution de 1000 €,
- le règlement signé et le contrat de location dûment complété,
- un chèque correspondant au montant de la location,
- une attestation d'assurance responsabilité civile pour la durée de la location.

Retrouvez toutes les informations relatives au contrat de location et au règlement intérieur, sur le site de la Commune : <https://labourdinièrestloup.fr/fr/rb/587680/location-de-salle-3>

## TARIFICATION 2024

	Tarifs Habitants de la Commune	Tarifs Hors Commune
Apéritif	60 €	120 €
48 heures	250 €	350 €
Supplément chauffage du 1er novembre au 1er avril (pour location 48 heures)	100 €	100 €

Pour les associations de la Commune, la salle est prêtée gratuitement.

Pour les associations hors Commune, les tarifs sont les suivants :

- Location en journée ou en soirée en semaine : 60 €
- Location pour une demi-journée en semaine : 30 €
- Location week-end : 230 €

# LES TRAVAUX



## L'ÉGLISE

RÉFECTION ET  
PEINTURE DE LA  
PORTE



## LE CIMETIÈRE

AMÉNAGEMENT  
DES ALLÉES EN  
BÉTON DÉSACTIVÉ



## LA PLACE ALAIN PRÉVOST

AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER ET  
URBAIN



RUE  
SERPENTE  
RÉDUCTION  
DU HARICOT



PLACE DE  
MESSONVILLE  
PLANTATION  
DE 3 ARBRES  
FRUITIERS





## LE CLOS DU PARC

**AMÉNAGEMENT  
DES PARTERRES EN  
BÉTON DÉACTIVÉ**



**TROTTOIR  
CHENONVILLE  
RÉFECTION EN  
PAVÉ DE GRÈS**



**LES  
BORDES  
CHANGEMENT  
D'UN AVALOIR**



**LA  
POUTÉE  
REMISE EN ÉTAT  
DES BAS COTÉS**



Sans oublier aussi les travaux pour lesquels nous n'avons pas pris de photos :

- Reprofilage des noues et du chemin de la Carbonnière à Saint-Loup,
- Traversée de route pour remplacement d'une canalisation Rue du marché au Temple,
- Reprise des bordures Rue du chemin ferré,
- Réfection du chemin de contournement entre la Rue du marché et la Rue du chemin ferré au Temple.

Pour tous les travaux d'investissement nous avons fait appel à des entreprises locales telles que :

- Entreprise de terrassement Benoît GALLOU à Bouville,
- Entreprise de terrassement Cagé au Temple,
- Entreprise de menuiserie Stéphane JAVON à La Bourdinière,

Nous les remercions pour leur travail bien exécuté et leur rapidité d'intervention.

Quant aux travaux d'amélioration du cadre de vie, c'est à notre agent technique Philippe, que nous adressons nos plus sincères remerciements.

Pour les travaux répondant aux critères d'éligibilité des Fonds Départemental d'Investissement, des Fonds de Concours de Chartres métropole et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles nous avons obtenu 20 310€ de subventions.

Sur le montant total Hors Taxes de tous les travaux, la commune a financé 15 840.51€

# LES SUBVENTIONS DU FDI ET DU FDC

## FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT EURÉLIEN (FDI)

### ENVELOPPES ET ARBITRAGES :

Le montant de l'enveloppe est réparti entre les 15 cantons de la façon suivante :

- enveloppe « voirie » 3 350 000 € (36 % de l'enveloppe) répartie par canton au prorata du km de voirie communale (données préfecture 2023),

- enveloppe « équipements, services... » de 5 950 000 € (64 % de l'enveloppe) répartie à partir des 2 critères suivants :

- base forfaitaire de 4 000 € par commune
- potentiel fiscal pondéré par l'effort fiscal (données préfecture 2023)

### THÈMES D'INTERVENTION :

Le FDI 2024 vise à encourager et à atteindre les objectifs suivants :



- Le renforcement de la présence, de l'accessibilité, de l'efficacité énergétique des services publics de proximité.
- L'amélioration, l'accessibilité et la sécurisation des réseaux (voirie – assainissement).
- L'attractivité et le cadre de vie.

**Pour les travaux d'investissement 2023, la commune a perçu 7 358 € de subventions du Fonds Départemental d'Investissement, soit 20.66% du montant Hors Taxes des travaux.**

## FONDS DE CONCOURS CHARTRES MÉTROPOLE (FDC)

Les Fonds de Concours sont une aide financière que Chartres métropole verse aux communes périurbaines et rurales de l'agglomération pour les soutenir dans leurs projets.

### THÈMES D'INTERVENTION :

- l'enveloppe « investissement », qui englobe les opérations d'investissement,
- l'enveloppe « patrimoine », consacrée à la réhabilitation du patrimoine communal,
- l'enveloppe « projets structurants », qui participe à la réalisation de projets d'envergure participant à l'attractivité de la commune, et donc du territoire. Pour ces derniers, dont les montants sont plus importants et les délais de réalisation plus longs, les aides sont étalées sur deux années.

### REPÈRES CHIFFRÉS FONDS DE CONCOURS 2023 :

2,5 millions d'euros versés

57 communes bénéficiaires

282 projets soutenus

13,6 millions d'euros d'investissements générés



**Pour les travaux d'investissement 2023, la commune a perçu 11 795 € de subventions des Fonds De Concours de Chartres métropole, soit 32.63% du montant Hors Taxes des travaux.**

# LE BILAN FINANCIER DES TRAVAUX

## INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

Intitulé	Fournisseur	Prix H.T.	Prix T.T.C.	F.D.I.		F.D.C		DRAC		Reste à charge
				%	€	%	€	%	€	
RÉFECTION DE VOIRIE	Traversée de route Rue du Marché	1 626,60	1 951,92							
	Reprise bordures Rue du Chemin Ferré	5 040,00	6 048,00							
	Canalisation bouchée aux Bordes, sondages et réfection de chaussée	933,00	1 119,60							
<b>Total</b>		<b>7 599,60</b>	<b>9 119,52</b>	<b>37</b>	<b>2812</b>	<b>50</b>	<b>2393</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>2394.60</b>
EGLISE	Réfection rejets d'eaux Porte principale de l'Église	657,00	788,40	0	0	50	328	0	0,00	329,00
RÉFECTION DE TOITURES	Réfection complète de la toiture de l'arsenal	13 105,30 €	15 726,36 €							
	Réfection partielle de la toiture de l'église	3 014,21 €	3 617,05 €							
	<b>Total</b>	<b>16 119,51</b>	<b>19 343,41</b>	<b>22</b>	<b>3 546</b>	<b>50</b>	<b>6 286</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>6 287,51</b>
ETAT CIVIL	Numérisation des registres d'État Civil	2 313,40	2 776,08	0	0	0	0	50	1 157	1 156,40
ADRESSAGE	Mise aux normes de la base adresse locale	2 356,00	2 827,20	0	0	0	0	0	0,00	2 356,00
ADMINISTRATION	Télétransmission des actes en Préfecture	529,00	634,80	0	0	0	0	0	0,00	529,00
CADRE DE VIE	Béton désactivé parterres Clos du Parc	3 448,00	4 137,60	29	1000	50	1 224	0	0,00	1 224
VOIRIE	Reprofilage des noues et du chemin au-dessus du busage de la Carbonnière	3 128,00	3 753,60	0	0	50	1 564	0	0,00	1 564,00
<b>TOTAL</b>		<b>36 150,51</b>	<b>43 380,61</b>		<b>7 358</b>		<b>11 795</b>		<b>1 157</b>	<b>15 840.51</b>

## TAUX DES TAXES COMMUNALES

Nous tenons à vous rappeler que depuis 2019 la commune n'a pas augmenté les taxes des contributions directes.

La taxe d'habitation sur les résidences principales n'étant plus une recette pour les communes, c'est la part du foncier bâti du département qui se rajoute à la part communale.

**Les taux de la commune :**

- **Taxe Foncier Bâti : 16.46 % + le taux départemental voté en n-1 : 20.22%, soit 36.68%**

- **Taxe Foncier Non Bâti : 30.49 %**

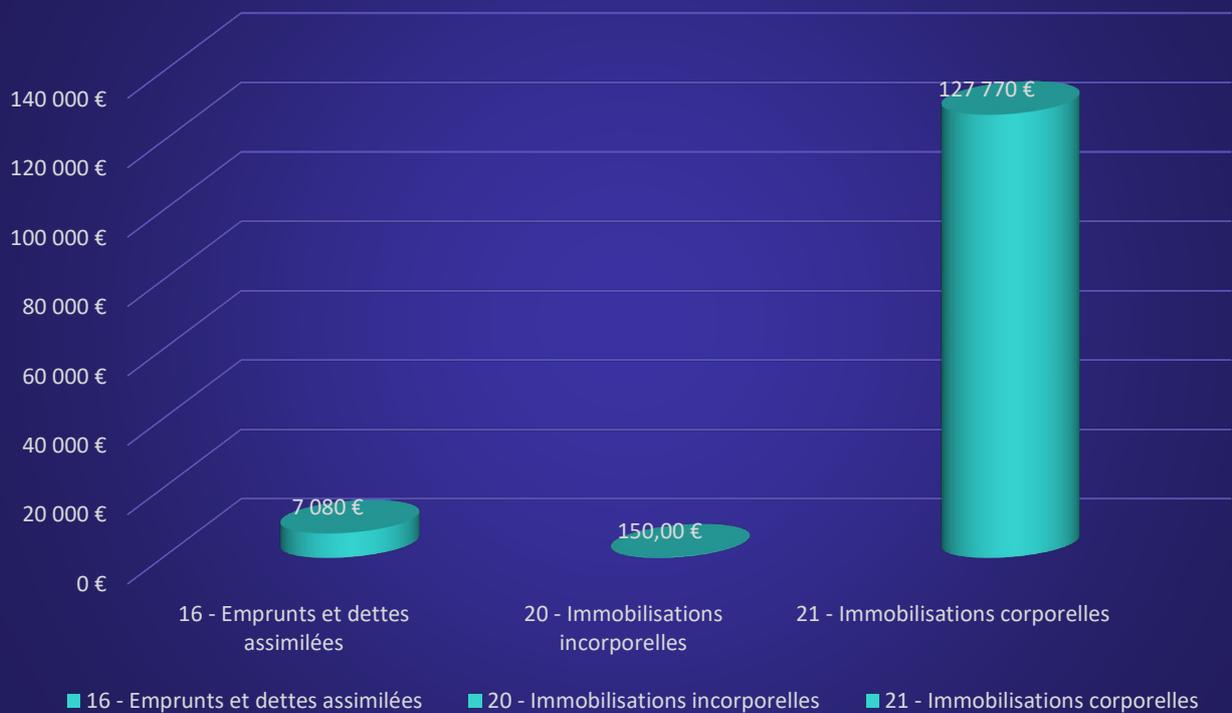
L'État, quant à lui a revalorisé les bases d'imposition.

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	36,68 %	%	7,50 %	%	11,50 %	0,586 %	
Taux 2022	36,68 %	%	7,50 %	%	11,50 %	0,654 %	

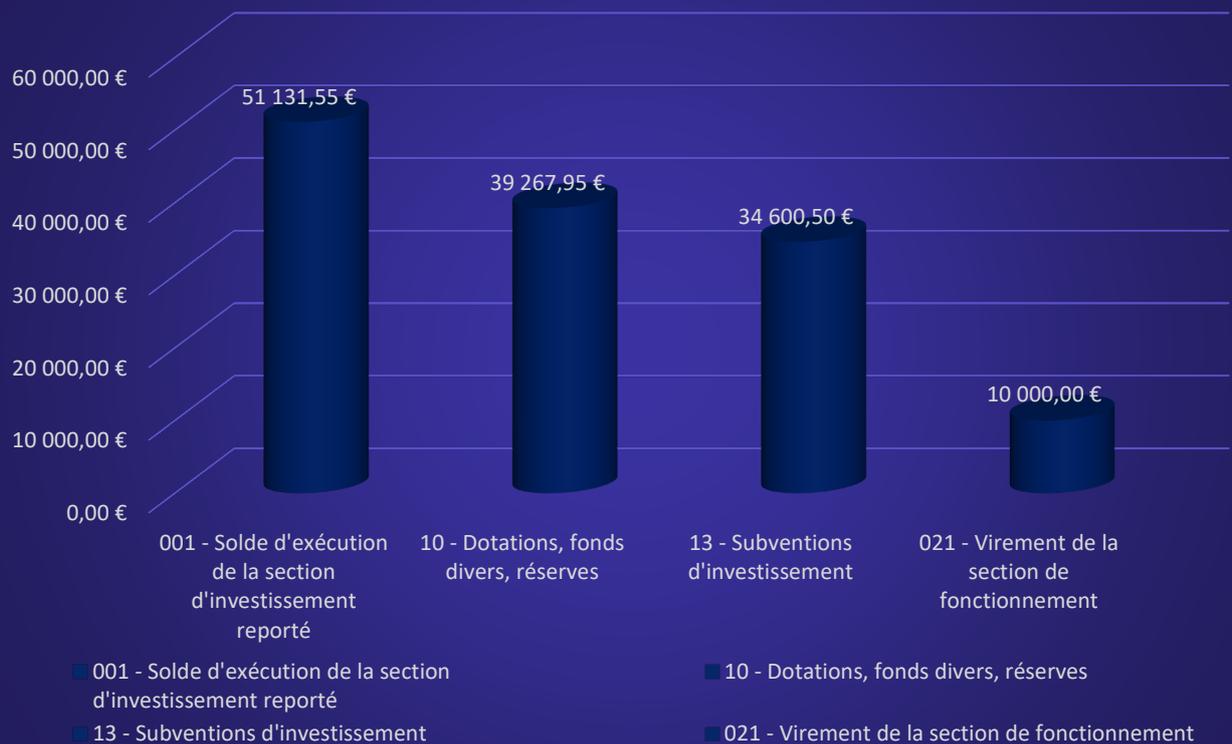
# LE BUDGET COMMUNAL

## DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES 2023 (Répartition par chapitres)



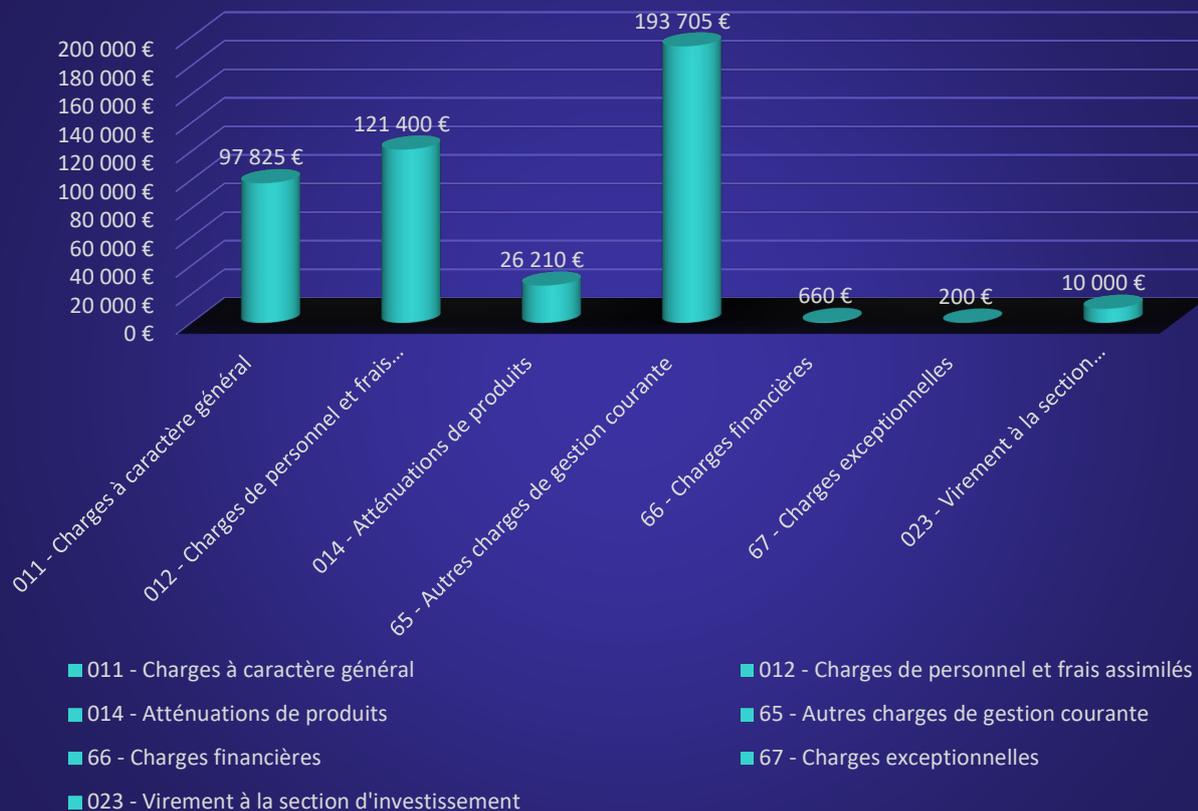
### RECETTES 2023 (Répartition par chapitres)



# LE BUDGET COMMUNAL

## DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES 2023 (Répartition par chapitres)



### RECETTES 2023 (Répartition par chapitres)



# VOUS AVEZ DIT CARTE COMMUNALE ?

## QU'EST-CE QUE C'EST ET À QUOI SERT-ELLE ?

La carte communale est un document d'urbanisme simple pour les petites communes n'ayant pas élaboré de Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'objectif de la carte communale est de délimiter les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas admises, sauf cas particuliers. Cette carte comprend un rapport de présentation et un, ou plusieurs, documents graphiques. Elle comporte en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Le document d'urbanisme applicable sur le territoire communal de La Bourdinière Saint-Loup est donc la Carte Communale. Elle permet à la Commune d'accueillir de nouveaux habitants tout en s'assurant un développement urbanistique maîtrisé, en cohérence avec l'activité agricole et la préservation des espaces naturels.

N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie pour savoir dans quel secteur se situe(nt) votre(vos) parcelle(s).

Contrairement au PLU, elle ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions autorisées, densité, règles de recul, aspect des constructions, stationnement, espaces verts...) et elle ne peut pas contenir des orientations d'aménagement. **Ce sont donc les dispositions du Règlement National d'Urbanisme qui s'appliquent alors aux constructions, aménagements et installations.**

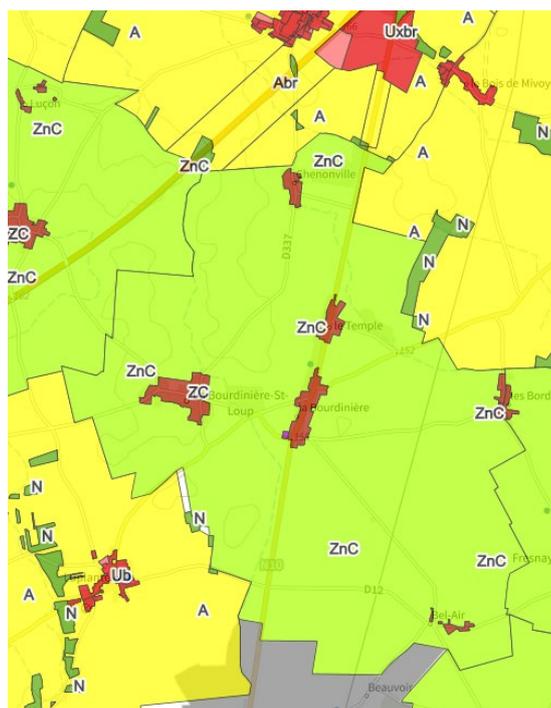
Bien que l'existence d'une carte communale donne compétence au conseil municipal pour instituer le droit de préemption urbain, il n'a pas été institué sur la commune.

## OÙ PEUT-ON LA CONSULTER ?

Vous pouvez la consulter en mairie mais elle est aussi accessible sur le site internet de la commune, ou encore sur le site Géoportail de l'urbanisme français.

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

-  Zone urbaine
-  Zone à urbaniser, ouverte
-  Zone à urbaniser, bloquée
-  Zone agricole
-  Zone naturelle et forestière
-  Zone couverte par le RNU



# RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Nous recevons vos demandes de Permis de Construire, Déclarations Préalables de travaux et Certificats d'Urbanisme en ligne, gratuitement, de manière simple et rapide ! Pour utiliser ce service, il suffit de vous rendre sur le site : <https://www.e-permis.fr/>

Le format papier reste pour le moment toujours accepté. Vous pouvez télécharger vos CERFAS sur le site <https://www.service-public.fr/>

## QUELLE AUTORISATION AVANT DE COMMENCER DES TRAVAUX ? ON FAIT LE POINT !

### LEXIQUE

DP : Déclaration Préalable / PC : Permis de Construire



DP

Pose de **fenêtres de toit** ou **panneaux solaires** sans création de surface



Remplacement de la **toiture**

DP



DP ou PC

**Transformation d'un garage en habitat :**

DP quelle que soit la superficie

**Changement de destination + travaux de modification de façade ou de la structure porteuse de bâtiment :** PC



DP ou PC

Installation d'un **abri de jardin**

- entre 5m<sup>2</sup> et 20m<sup>2</sup> : DP
- > 20m<sup>2</sup> : PC



DP

**Pergola** ou **marquise**



DP

**Création ou changement de menuiseries** de fenêtres, portes, portes de garage ou porte-fenêtres.



DP ou PC

**Extension du bâtiment** (nouvelle pièce, garage, véranda, etc.)

**Zone urbaine :**

< 40m<sup>2</sup> : DP // > 40m<sup>2</sup> : PC

**Zone non urbaine :**

< 20m<sup>2</sup> : DP // > 20m<sup>2</sup> : PC

DP ou PC

**Piscine**

**Bassin non couvert**

>10m<sup>2</sup> et <100m<sup>2</sup> : DP

**Bassin** >100m<sup>2</sup> : PC

**Piscine couverte**

Hauteur > 1.80m : PC



DP

**Ravalement de la façade**

peinture, pose de bardage, etc. par **Délibération du conseil municipal N° 2023-12/45**

DP

**Clôture** et/ou **portail**

par **Délibération du conseil municipal N° 2023-12/45**



## LA DÉLIBÉRATION 2023-12/45 en 3 points majeurs :

- Institution du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie de construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.
- Soumission des ravalements de façades, ainsi que l'installation des climatiseurs démontables ou non, sur les façades donnant sur le domaine public, à procédure de Déclaration Préalable sur l'ensemble du territoire communal.
- Instauration d'une Demande Préalable à l'édification d'une clôture sur le domaine public uniquement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

---

# LES CLÔTURES

## ÉTAT DES LIEUX ET NOUVEAUTÉ

Jusqu'à récemment, l'édification de clôtures servant à enclore un espace pour le séparer le plus souvent d'une autre propriété privée ou du domaine public, n'était pas soumis à une autorisation de travaux. **Un simple courrier de votre part, adressé à la mairie, précisant votre souhait d'édification, les matériaux utilisés et la hauteur de la clôture, nous paraissait suffire.**

Pourtant, une clôture ne marque pas seulement la limite de propriété, mais constitue un élément architectural structurant et fondamental dans le paysage communal, qu'il devient nécessaire de réglementer puisqu'il est l'ouvrage immédiatement perceptible de la voie publique et susceptible d'avoir un impact souvent déterminant sur l'ambiance et la qualité visuelle d'une rue.

**Afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du Règlement National d'Urbanisme, il nous a semblé important de délibérer en conseil municipal en faveur de l'instauration d'une Demande Préalable à l'édification d'une clôture sur le domaine public uniquement, à compter du 1er janvier 2024, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.**

## DÉFINITION D'UNE CLÔTURE

Vouloir délimiter son terrain avec une clôture est tout à fait normal : le droit de clôturer une propriété est d'ailleurs reconnu et encadré par l'article 647 du Code Civil. Ainsi, tout propriétaire est en droit de fermer son terrain — qu'il soit construit ou non — et ce à tout moment.

**On distingue deux types de clôtures :**

- **La clôture séparative, qui est placée sur le terrain du propriétaire, légèrement en retrait de la limite séparative entre son terrain et celui de son voisin ;**
- **La clôture mitoyenne, placée exactement sur la limite séparative entre les deux terrains.**

Une clôture peut également prendre différentes formes, comme un mur, une clôture électrique, un grillage ou une grille, une haie végétale, un portail, des treillis ou des traverses de bois, des palissades en bois ou en PVC par exemple, etc.

## LES FORMALITÉS PRÉALABLES À UNE CLÔTURE SÉPARATIVE

Si vous êtes tout à fait en droit de clôturer votre terrain quand bon vous semble, et sans forcément demander d'autorisation à votre voisin, certaines règles doivent être respectées !

1. Vérifiez qu'il n'existe pas une servitude de passage sur votre terrain qu'elle soit pour laisser votre voisin se rendre chez lui, ou bien administrative, auquel cas vous devrez laisser l'accès libre.
2. Assurez-vous que votre clôture ne constituera pas une gêne pour vos voisins ! Votre clôture ne doit donc pas le priver d'ensoleillement, créer une sensation d'enfermement ou représenter un danger pour ses enfants (les clôtures en barbelés sont à proscrire !).

- 
3. Prenez connaissance des règles locales d'urbanisme : selon votre lieu d'habitation, des normes spécifiques peuvent être exigées concernant la hauteur des clôtures, mais également les matériaux utilisés ou même les couleurs autorisées, dans un souci d'harmonie visuelle.

Sachez que vous devez respecter la législation concernant notamment la hauteur de votre clôture, et sa distance par rapport au terrain de votre voisin. Si aucune règle locale d'urbanisme ou usages locaux ne régissent la hauteur des clôtures de votre commune, vous devez vous référer à l'article 663 du Code Civil :

**Vous habitez une commune de moins de 50 000 habitants : votre clôture séparative, y compris son chaperon doit mesurer au minimum 2,60 m.**

La hauteur d'une clôture se mesure au point le plus haut du terrain, à son niveau d'origine.

**Concernant les clôtures végétales (arbres, haies ou arbustes), les règles sont quelque peu différentes concernant la distance à respecter entre votre terrain et celui de votre voisin :**

- **Si elle est inférieure à 2 m : elle doit être placée au minimum à 0,5 m de la limite séparative de vos deux terrains ;**
- **Si elle est supérieure à 2 m : elle doit être placée au minimum à 2 m.**

## LE COÛT D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE

Le coût d'installation d'une clôture dépend de plusieurs critères : le périmètre du terrain à clôturer, les matériaux utilisés, la hauteur de la clôture, l'artisan choisi.

Lorsque vous faites installer une clôture séparative, tous les frais sont à votre charge.

En revanche, dans le cas d'une clôture mitoyenne, les frais de construction sont partagés entre les deux propriétaires qui se seront mis d'accord sur la hauteur et les matériaux utilisés.

Une fois les travaux réalisés, les deux voisins seront copropriétaires de la clôture : chacun pourra y accrocher des plantations ou des décorations et devra entretenir le côté de la clôture situé sur son terrain. Une convention de mitoyenneté devra être établie devant un notaire.

## EN CAS DE LITIGE AVEC VOTRE VOISIN

Pour éviter tout conflit lié au placement de votre clôture, ou si aucune limite séparative officielle n'existe entre votre terrain et celui de votre voisin, faites réaliser un bornage de votre terrain par un géomètre expert. En effet, si votre clôture empiète sur le terrain de votre voisin, même de quelques centimètres, ce dernier peut exiger que vous la retiriez entièrement, à vos frais.

Pour autant, ne placez pas votre clôture trop éloignée de la limite séparative ! Au bout de 30 ans, votre voisin serait en droit de revendiquer la propriété de l'espace situé entre votre clôture et la limite de vos deux terrains.

Si votre clôture est trop haute et prive votre voisin d'ensoleillement, ou si elle lui confère un sentiment d'enfermement ou toute autre gêne, il peut saisir le Tribunal de Grande Instance et demander une réduction de sa hauteur, voire même sa destruction.

# NOUVELLES REDEVANCES

## OYEZ OYEZ CHERS ADMINISTRÉS

Nous constatons trop souvent que sous prétexte d'habiter un petit village des aises sont prises par les habitants qui se permettent de disposer de l'espace public à leur guise et pour un temps indéterminé.



**Nous revenons vers vous régulièrement pour vous rappeler de veiller à l'entretien des abords de votre domicile et à l'empiètement de vos végétations sur l'espace public.**

**De même, lors de travaux sur votre terrain nécessitant l'occupation du domaine public par des engins de chantier, nous ne cessons de vous demander de vous mettre en conformité en remplissant les documents nécessaires.**

À l'échelle de la commune qui compte près de 320 foyers et de notre secrétariat de mairie, cela devient une tâche administrative très chronophage que nous voudrions voir diminuer.



**Par conséquent, afin de responsabiliser tous les habitants à ce problème d'occupation du domaine public, le conseil municipal a décidé d'établir des redevances auxquelles ils seront soumis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Nous comptons sur votre implication et votre respect de ces prescriptions, il en va du « bien vivre ensemble » sur la commune !

## REDEVANCE POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS DE SON DOMICILE

Pour certains habitants, nos multiples rappels ne sont pas suffisants pour que l'entretien des abords de leur logement (trottoirs, haies, plantations ...) soit effectué. **Une redevance pour la prise en charge de cette mission par la municipalité, à travers le travail de notre agent technique, a donc été votée par le conseil municipal le 6 novembre 2023.**

**Elle a été fixée au tarif de 30 € du mètre linéaire.** Celle-ci prévoit le temps passé, les frais d'usure des outils et matériels nécessaires et également le carburant.

**Par conséquent, si notre agent technique est amené à entretenir les abords de votre propriété alors que vous en avez été notifié et que vous disposez d'un délai d'1 mois pour vous mettre en conformité, il vous sera adressé un avis de somme à payer à raison de 30 € du mètre linéaire d'entretien (nettoyage de caniveau, tonte, taille de haie ...).**



## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nous vous rappelons que dès qu'il y'a un empiètement sur la voie publique, souvent en raison de travaux sur votre parcelle, vous devez au préalable adresser une demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux (Formulaire 14023\*01), à la mairie. Si c'est une entreprise qui effectue les travaux pour votre compte, assurez-vous qu'elle ait fait le nécessaire auprès de nous.



Suite à cette demande, et après consultation des services du département et de gendarmerie pour s'accorder sur les prescriptions à notifier dans l'arrêté de voirie, nous le rédigeons et vous en adressons une copie que vous devrez apposer au droit du chantier. Cet arrêté vous donne l'autorisation d'empiètement ou de stationnement temporaire sur le domaine public en y précisant les mesures sécuritaires que vous devrez prendre pour la signalisation du chantier, la circulation des véhicules et la déambulation des piétons.

**Sans cet arrêté il ne vous est pas possible de débiter vos travaux.** Si vous les commencez, la mairie est en droit de vous les faire stopper car vous engagez votre responsabilité et celle du maire en cas d'accident.

**Le 22 mai dernier, par délibération N° 2023-05/13, le conseil municipal a donc décidé d'appliquer des Redevances d'Occupation du Domaine Public, selon les modalités suivantes :**

Désignation des occupations	Modalités de calcul	Tarif
Dépôt de matériaux (Sable, bois, terre...)	Par m <sup>2</sup> d'emprise au sol et par jour	1,00 €
Échafaudage	Par m <sup>2</sup> d'emprise au sol et par jour	2,00 €
Bennes, nacelles, grue, engin de chantier	Par jour Par semaine	10,00 € 50,00 €
Clôture de chantier	Par m <sup>2</sup> d'emprise au sol et par jour	2,00 €
Travaux d'isolation par l'extérieur	Versée une fois à la création coût au m <sup>2</sup> selon l'emprise au sol	150, 00 €
Surplomb sur le domaine public	Versée une fois à la création, coût au m <sup>2</sup>	50,00 €
Véhicule de vente ambulante régulier (camion-pizza, etc.)	Par année civile	150,00 €
Marchands ambulants occasionnel (Camions de vente, buvettes, snack...) Et forains hors festivités municipales	Emplacement de 2 m <sup>2</sup> d'emprise au sol, par heure	5,00 €
Commerçants ambulants de restauration et forains lors de festivités municipales	Par jour emplacement de – de 5ml Par jour emplacement de + de 5 ml	30,00 € 50,00 €

# À L'ÉCOLE DE DAMMARIE

## RAMASSAGE SCOLAIRE

Notre commune faisant partie du regroupement pédagogique avec les écoles de Dammarie, un ramassage est assuré par la société de transport TRANSDEV. Vos enfants y sont pris en charge par Rachel, notre accompagnatrice du Circuit n°1.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant au ramassage, merci de contacter la mairie au préalable. Cette année, 52 enfants sont inscrits.

Un titre jeune, d'un montant de 10€, valable toute l'année scolaire, est requis à partir de l'âge de 6 ans. Commandez au préalable votre carte ouvrant vos droits à ce titre sur le site internet de Filibus <https://eboutique.filibus.fr/formulaire-demande-carte/>

Jours de Fonctionnement	Lu Ma Je Ve
MIGNIERES - 2 route de Chenonville (accompagnatrice)	8:05
CHENONVILLE - Arrêt Filibus	8:10
SAINT LOUP - Arrêt Filibus	8:14
LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP - Arrêt Rémi	8:17
LE TEMPLE - Cabane	8:19
LES BORDES - Arrêt Filibus	8:24
DAMMARIE - Ecole	8:32
MIGNIERES - 2 route de Chenonville (accompagnatrice)	8:50

Jours de Fonctionnement	Lu Ma Je Ve
DAMMARIE - Ecole	16:34
CHENONVILLE - Arrêt Filibus	16:44
SAINT LOUP - Arrêt Filibus	16:48
LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP - Arrêt Rémi	16:51
LE TEMPLE - Cabane	16:53
LES BORDES - Arrêt Filibus	16:58
DAMMARIE - Ecole (accompagnatrice)	17:10

## INSCRIPTIONS À LA MATERNELLE

**Merci de procéder d'abord à l'inscription à la mairie de Dammarie avec un justificatif de domicile et le livret de famille.** Vous pourrez ensuite contacter, Mme Angélique THOUZET, nouvelle maîtresse et directrice de l'école maternelle, à partir du mardi 12 mars, pour la scolarisation de votre enfant né en 2021.



Maîtresses Amélie, Isabelle, Angélique et Mélanie

## RESTAURATION SCOLAIRE



En raison des déficits périscolaires très lourds, dus au fait que la municipalité ne fasse pas payer le coût réel par rapport au coût du personnel travaillant le midi et afin de revenir à un déficit supportable, le conseil municipal de Dammarie a décidé d'augmenter de 1€ les tarifs de la cantine et de la garderie.



Dammarie et communes conventionnées		
	Maternelle	Élémentaire
Repas	4,15 €	4,25 €
Garderie	1,00 €	1,00 €
Prix total	5,15 €	5,25 €

## L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Horaires d'ouverture :

- le matin de 7h30 à 8h45
- le soir de 16h30 à 18h30

Dammarié et communes conventionnées		
	Matin	Soir
Garderie	2,30 €	3,60 €

## ACCUEIL DE LOISIRS : L'ARBRE MAGIQUE

Adresse : 11, rue de la Filerie 28360 DAMMARIÉ

Mercredis : 7h30 à 18h30

Vacances : 7h30 à 18h30

(Fermé aux vacances de fin d'année)

Direction : Mme DELORD Marine

Tel : 02.37.90.06.84 / 07.76.73.00.75

@ : [alshdammarié@pep28.asso.fr](mailto:alshdammarié@pep28.asso.fr)



## PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE ET EFFECTIFS

Les écoles de Dammarié comptaient 231 élèves pour l'année scolaire 2022/2023.

**La participation financière de la Bourdinière Saint-Loup s'est donc élevée à 109 759.25€ pour 58 enfants de la commune scolarisés, tous niveaux confondus.**

40 enfants scolarisés en élémentaire et 18 enfants en maternelle.

## LA REMISE DES DICTIONNAIRES

Chers CM2,

**Félicitations pour votre passage en 6ème ! N'oubliez jamais ce que vous avez appris ici dans votre belle école de Dammarié.**

Outre les maths, le français, la géographie, l'histoire ou les sciences, vos maîtresses, les animateurs du centre de loisirs, les ATSEM, les agents de la cantine, vous ont enseigné de belles valeurs : le respect et le dialogue avec l'autre, la rigueur et le travail bien fait, le respect de la nature et la participation citoyenne. Vous avez dans vos bagages de précieux outils pour votre avenir. Vous les avez acquis en travaillant et aujourd'hui, vous avez tous réussi.



**Pour symboliser ce passage et vous accompagner dans la continuité de vos apprentissages, la municipalité a choisi de vous offrir un dictionnaire. Nous vous souhaitons succès, réussite et épanouissement durant cette nouvelle année au collège et dans tous vos projets à venir.**

# MERCI CAROLE

Cette année nous avons fêté le départ à la retraite de Carole FAFIN, directrice de l'école maternelle de Dammarie depuis 18 ans. À cette occasion, Dominique MAROQUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, s'est faite porte-parole de notre Commune en lui témoignant notre reconnaissance.

« Chère Carole,

Je vois que nous sommes nombreux à être réunis pour fêter, certes avec un peu de tristesse, votre départ en retraite Carole. Vous êtes une enseignante et une directrice appréciée aussi bien par ses élèves, que par ses collègues et par les élus qui ont eu l'occasion de travailler et échanger avec vous durant ces 18 années.

Nous tenons à vous remercier pour votre implication, votre gentillesse et votre professionnalisme. Merci pour tout ce que vous avez apporté à nos enfants tout au long de votre carrière.

Chère Carole, au nom de tous ceux qui vous entourent aujourd'hui et au nom des membres du Conseil Municipal de La Bourdinière Saint-Loup, je suis heureuse de vous offrir ces fleurs en signe de notre reconnaissance.

Nous vous souhaitons tous une merveilleuse retraite, pleine de bonnes surprises et de découvertes. »

Un magnifique salon de jardin lui a été offert par les municipalités du regroupement pédagogique. Une cagnotte ouverte en ligne par l'Association des Parents d'Élèves de Dammarie lui a aussi été remise afin de financer un voyage à Bali. Ses collègues des deux écoles ainsi que tout le personnel du périscolaire lui ont fait de nombreuses surprises et cadeaux qui l'ont beaucoup touchée.



---

# EN ROUTE VERS QUEL COLLÈGE ?

L'an dernier, nous avons lancé une pétition recueillant 217 signatures en vue de la modification de la carte scolaire applicable à notre commune. Nous souhaitons que nos enfants puissent enfin poursuivre leur cursus scolaire au collège Jean Monnet de Luisant et ne plus être rattachés au collège Marcel Proust d'Illiers-Combray.

Bien qu'accompagnés par nos Conseillers départementaux Elisabeth Fromont et Franck Masselus dans cette démarche nous avons reçu une réponse négative du Conseil Départemental qui estime qu'il n'y pas lieu de répondre favorablement à notre demande dans la mesure où ils n'ont pas recensé suffisamment de demandes de dérogations scolaires pour l'année 2022/2023.

Dans une note d'information directement distribuée dans vos boîtes aux lettres, nous vous invitons alors à suivre la procédure de demande de dérogation scolaire auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), et ce dans les meilleurs délais, afin qu'ils puissent comptabiliser le nombre d'enfants concernés sur la commune pour la rentrée 2023/2024.

Certains d'entre vous ayant aussitôt contacté les services compétents se sont heurtés au calendrier des procédures qui ne permettrait pas de demander une dérogation scolaire avant le mois de février. Les demandes seraient ensuite étudiées aux mois d'avril pour une réponse donnée fin mai-début juin.

De plus, les motifs justifiant une dérogation scolaire seraient uniquement les suivants :

- Si l'élève en question présente un handicap ;
- Si l'élève bénéficie d'une prise en charge médicale nécessaire à proximité de l'établissement demandé ;
- Si la fratrie est scolarisée dans l'établissement souhaité ;
- Si le domicile d'un des parents de l'élève se trouve dans le secteur de l'établissement souhaité ;
- Si l'élève doit suivre un parcours scolaire particulier.

Bien que déboutés de nos maintes tentatives, nous n'allons pas abandonner notre combat et allons resolliciter l'aide de nos élus départementaux pour essayer de trouver un moyen de faire entendre notre demande plus que légitime dans la mesure où ne sommes pas rattachés à la communauté d'agglomération d'Illiers Combray, mais bien à celle de Chartres.

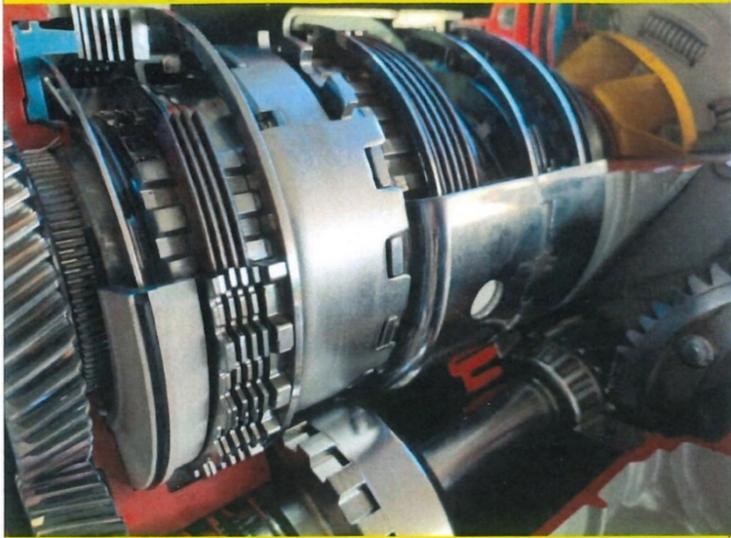
Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que nous aurons de nouveaux éléments.



# MERCI À NOS ANNONCEURS



## L'ATELIER P.R.N.D



**ENTRETIEN ET REPARATION  
DE BOITES DE VITESSES AUTOMATIQUES**

34B AVENUE DU VAL DE L'EURE, ZA EUROVAL  
28630 FONTENAY SUR EURE  
TEL: 02 37 84 85 60  
MAIL: [contact@latelierpmd.com](mailto:contact@latelierpmd.com)



- Réparation et équilibrage de transmissions
- Extraction de bougies cassées
- Rectification de culasses
- Entretien de véhicules



02 37 26 42 38

2A rue du Marché LA BOURDINIÈRE ST LOUP (28360)

[www.maison-cage.fr](http://www.maison-cage.fr)



- Assainissement - Terrassement
- Aménagement - Démolition
- Stabilisation de sol
- Détection et réparation de fuite d'eau
- Travaux sans tranchée
- Irrigation - Drainage



02 37 26 42 38

2A rue du Marché LA BOURDINIÈRE ST LOUP (28360)

[www.maison-cage.fr](http://www.maison-cage.fr)

# MERCI À NOS ANNONCEURS

LE SPÉCIALISTE DE VOS REVÊTEMENTS PERMÉABLES

# LEMONNIER

## MAÇONNERIE

TERRASSEMENT  
SOLS PERMEABLES  
MAÇONNERIE  
RÉNOVATION

[www.maconnerie-lemonnier.com](http://www.maconnerie-lemonnier.com)



## Taxi Phane 28

ASSURE TOUS VOS DEPLACEMENTS A VOS RDV, COURSES, GARE, AEROPORT, TRAVAIL

TAXI CONVENTIONNÉ TOUTES CAISSES

# 06 09 62 88 78

Réservation possible par téléphone ou sms

7 JOURS S/7  
TOUTES DISTANCES

Commune de stationnement :  
**LA BOURDINIÈRE ST LOUP**

SIRET 882 243 835 00015



## INFO COVID 19

Le véhicule est désinfecté après chaque client  
PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



taxiphane28

# BIEN VIVRE ENSEMBLE



Comme on ne choisit pas sa famille, on ne choisit pas ses voisins. Dans l'idéal, tout se passe bien. Mais parfois, pour des raisons diverses et variées, le ton monte et la cohabitation devient électrique. Force est de constater que notre commune ne fait pas exception à la règle.

**La mairie est régulièrement sollicitée pour des querelles de voisinage qui naissent au cœur de l'espace privé.**

**Le maire n'a, a priori, aucune obligation juridique d'intervenir dans ce domaine. Il doit toutefois vérifier que le trouble de voisinage ne constitue pas une atteinte à l'ordre public qui justifierait alors l'édition d'une mesure de police administrative.** Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique. Enfin, certains troubles de voisinage sont à même de justifier l'exercice de pouvoirs de police spéciale dévolus au maire, par exemple au titre de la police des édifices menaçant ruine ou de la police de la circulation et du stationnement.

**Les troubles de voisinage correspondent à des nuisances variées générées par une personne, des choses ou des animaux, et causant un préjudice aux individus se trouvant dans la même aire de proximité.** Leur impact excède un certain seuil de tolérance pour toute personne ordinaire. Répétés dans le temps de manière intensive, tous ces bruits sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 200 €.

Quelques exemples des nuisances que vous subissez:

- Cris de joyeux lurons éméchés en pleine nuit,
- Musique à fond tard dans la soirée,
- Outils du bricoleur à toute heure,
- Tonte de la pelouse en dehors des horaires autorisés,
- Aboiements du chien enfermé toute la journée,
- Brûlage à l'air libre de végétaux enfumant le linge étendu dehors...

**Souvent, il suffirait prioritairement d'aller en discuter avec votre voisin qui n'a peut-être pas conscience de la gêne qu'il occasionne** mais c'est d'abord à nous que vous vous adressez comme médiateur de la situation.

Nous nous efforçons de rappeler la loi lorsque cela est de notre ressort mais nous vous invitons surtout à vous rencontrer et à dialoguer autrement que chacun derrière vos clôtures.



## DES GESTES SIMPLES POUR VIVRE EN BON VOISINAGE

Je préviens mes voisins en cas de fête et fais mon possible pour modérer les nuisances !



Je choisis le bon moment c'est moins dérangeant !

Jours ouvrés: 8h30-12h/14h30-19h30  
Samedi: 9h-12h/15h-19h  
Dimanche et jours fériés: 10h-12h

J'entretiens les abords de mon domicile !

- Nettoyage des caniveaux et des trottoirs
- Taille de la végétation débordant chez mon voisin mais aussi sur l'espace public

Je demande à mes voisins l'autorisation de passer chez eux en cas de travaux en limite de propriété !



Je suis l'ami des bêtes mais pas seulement !

- Je ne laisse pas divaguer mon chien ni aboyer intempestivement
- Je ne nourris pas les animaux errants mais appelle la mairie qui contactera la fourrière.

Je fais le tri sélectif et me rends en déchèterie !

- Je sors la poubelle devant chez moi pour ne pas gêner mes voisins
- Je ne dépose pas mes cartons ni mes encombrants sur le trottoir
- Je ne brûle pas les déchets verts

Je roule courtois, je ne prends pas la route je la partage !

- Vitesse modérée dans les hameaux où jouent nos enfants.
- Zéro agressivité au volant



Je participe aux événements organisés par la commune sinon j'informe la mairie de mon absence !

# TRIONS NOS DÉCHETS

## LE TRI, EN PARLER C'EST BIEN, L'APPLIQUER C'EST MIEUX !

Une bonne gestion de ses déchets commence par une amélioration du tri. Ce dernier connaît une évolution rendue nécessaire pour des raisons écologiques, mais aussi économiques, le traitement étant de plus en plus coûteux. Rappelons qu'il est financé, tout comme la collecte, par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par chaque foyer.

La qualité du tri doit être améliorée. Trop d'erreurs sont encore commises, souvent dues à un manque de compréhension des consignes.

**Chartres métropole a développé un outil pour vous simplifier le geste de tri.**

Grâce à sa version interactive, découvrez où jeter vos déchets du quotidien : <https://www.memotri.com/miniguide/communes?im=161>

Vous pouvez également utiliser « Le Petit Guide du Tri » en version de poche, idéal dans la cuisine grâce à son aimant pour le mettre sur votre frigo.

« Le Petit guide du tri » est disponible dans votre mairie.



## À DOMICILE



Les ordures ménagères non recyclables sont collectées **le LUNDI, chaque semaine**.  
Les emballages ménagers recyclables, sont collectés **le JEUDI, tous les 15 jours**.

**Merci de sortir vos poubelles la veille au soir ou le matin de bonne heure lorsque les conditions météorologiques sont défavorables et risquent d'entraîner la dispersion des déchets.**

Veillez aussi à les rentrer dans les meilleurs délais après leur ramassage.

En juillet dernier, le tri sélectif a été ouvert à plus d'emballages, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les déchets organiques doivent être jetés dans les composteurs. Voici donc une liste non exhaustive des déchets que l'on peut encore jeter dans la poubelle grise :

- La litière pour chat, la poussière, les sacs d'aspirateur, les mégots...,
- Les restes alimentaires de viande ou de poisson, la graisse...,
- Les petits objets en plastique : cintres, brosses à dent, rasoirs, feutres, stylo, CD...,
- Les mouchoirs ou l'essuie-tout souillés, les cotons usagés, les lingettes...,
- Les couches-culottes, les protections hygiéniques, les masques sanitaires...,
- Les bouchons en liège, les cordes, les ficelles, la vaisselle cassée...,



**Les encombrants assurent une collecte à domicile 2 fois par an.**

- Déchets acceptés : vieux mobiliers, literies usagées et objets métalliques au rebut.
- Déchets refusés : Téléviseurs, électroménager, gravats, peinture, pneus

Dépôt limité à 2m<sup>3</sup> ; poids maximum 75kg ; taille maximum 2 mètres

Le composteur, collecte une grande partie des déchets organiques de cuisine et de jardin appelés biodéchets. Vous pouvez y déposer les épluchures de vos fruits et légumes, le marc et les filtres à café, les sachets de thé (sans l'étiquette), les coquilles d'œuf ou d'huîtres, l'herbe coupée, les feuilles mortes...



## EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



2 containers à verre sont disponibles sur la commune :

- Saint-Loup (près de la mare)

La Bourdinière (Route de Dammarie) •

**Ces lieux ne sont pas des décharges.**

**Ne rien déposer en dehors des containers.**



Des bacs de tri sont installés à la sortie des caisses de vos centres commerciaux où vous pouvez déposer les piles, les batteries au lithium, les ampoules, les cartouches d'encre, les téléphones, les bouchons plastiques ou encore les prospectus.



## EN DÉCHÈTERIE

Une déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé, destiné à récupérer les déchets domestiques ou ménagers (autres que les ordures ménagères) en vue de traiter, réduire, recycler ou éliminer les matériaux déposés. Sur place, en permanence, un gardien se tient à votre disposition pour vous aider à répartir vos déchets et répondre à toutes vos questions.

Les déchetteries accueillent particuliers et professionnels toute l'année pour déposer leurs encombrants, leurs déchets électriques et électroniques, leurs déchets de jardin, de chantiers et petits travaux domestiques.

**IMPORTANT :** N'oubliez pas de vous munir d'une carte d'accès fournie par Chartres métropole. Inscrivez-vous au réseau de déchèteries de l'agglomération via le lien suivant : <https://saas.symetri.fr/CMTV/deposyt/registrations/register-persons>



CHARTRES  
MÉTROPOLE

**Fermeture les jours  
feriés pour toutes les  
déchetteries.**

0 800 22 20 36 Service & appel  
gratuits

## Horaires d'ouverture des déchetteries



	Chaunay	Champhol	RD131 Dammarie	Saint-Aubin-des-Bois	Roinville-sous-Auneau
LUNDI	9h - 11h45 / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b> / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45
MARDI	<b>Fermé</b>	9h - 11h45 / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45	<b>Fermé</b>	9h - 11h45 / 14h - 17h45
MERCREDI	9h - 11h45 / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45	<b>Fermé</b> / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45	<b>Fermé</b>
JEUDI	9h - 11h45 / 14h - 17h45	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>	<b>Fermé</b>	9h - 11h45 / 14h - 17h45
VENDREDI	9h - 11h45 / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45
SAMEDI	9h - 11h45 / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45	9h - 11h45 / 14h - 17h45
DIMANCHE	9h - 11h45 / <b>Fermé</b>	9h - 11h45 / <b>Fermé</b>	9h - 11h45 / <b>Fermé</b>	9h - 11h45 / <b>Fermé</b>	9h - 11h45 / <b>Fermé</b>

# LES ÉCOGESTES AU JARDIN

## LE COMPOSTAGE

À compter du **1er janvier 2024**, conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire, **tous les particuliers seront tenus de trier leurs déchets alimentaires dans une poubelle dédiée** ou dans un point d'apport volontaire.

Chartres métropole propose à ses habitants de s'équiper, à tarifs réduits, de composteurs en bois ou en plastique, d'une contenance de 400 ou 600 litres ou de lombricomposteurs.



Téléchargez le bon de commande sur le site : <https://www.chartres-metropole.fr/>

### ATTENTION, il ne faut pas composter :

- Les plantes malades
- Les mauvaises herbes en graine.
- Les fruits malades
- Les racines
- Le papier journal
- Les restes de viandes, poisson, laitage
- Les tailles de résineux (thuyas...)
- Les mégots de cigarettes
- Les tissus synthétiques
- La terre, sable et les petits cailloux
- Le plastique, verre et métaux
- Les cendres de barbecue

### Les 5 règles pour obtenir un bon compost.

Les déchets apportés au compost doivent être variés et mélangés, pour obtenir une bonne fermentation.

#### 1. Réduire en morceaux ou broyer les déchets organiques



Les micro-organismes seront plus efficaces si les déchets sont en petits morceaux.

- Coupez ou hachez les matériaux organiques de la maison.
- Déchirez et réduisez en morceaux les cartons biodégradables.
- Broyez les branchages et taille de haies.

#### 2. Mélanger les matières azotées et les matières carbonées

Il est nécessaire d'apporter :

- **des déchets « bruns », secs, durs, riches en carbone** : paille, feuilles mortes, broyat de branchages, rouleaux d'essuie-tout, boîte à œufs, etc.
- **des déchets « verts », humides, mous, riches en azote** : tonte de pelouse, restes de légumes, marc de café, sachets de thé etc.



En pratique, réalisez des lasagnes de déchets en apportant **1 part de matières carbonées pour 1 part de matières azotées**.

### 3. Maintenir une bonne humidité



**Mélangez le vert et le brun, en arrosant à chaque gros apport, pour éviter une mauvaise décomposition et des mauvaises odeurs.**

Pour contrôler le taux d'humidité de votre compost, compressez une poignée de compost dans votre main. Si des perles d'eau commencent à apparaître : le taux d'humidité est bon.

Si le compost est trop sec : les bactéries meurent et seuls les champignons (filaments mycéliens blancs) continuent à travailler. Dans ce cas arrosez et retourner votre tas de compost. Si le compost est trop mouillé : un excès d'eau ou de matières vertes entraîne un développement de mauvaises bactéries qui vont dégager des odeurs désagréables. Dans ce cas, apportez des matières carbonées, mélangez votre compost et laissez-le sécher.

### 4. Aérer et brasser de temps en temps

Les micro-organismes ont besoin d'oxygène pour vivre. Il est essentiel de **bien aérer le tas de compost pour apporter l'oxygène aux bactéries et pour maintenir une température autour de 70°C**. Le mélange et l'aération se font 2 à 4 semaines après la mise en tas des déchets.

### 5. Booster le compost

Il peut arriver, surtout en automne, que la matière carbonée soit beaucoup trop importante par rapport à la matière azotée. Les micro-organismes sont alors en peine pour tout digérer.

**Vous pouvez intégrer des activateurs de compost lorsque la décomposition est trop lente :**

- Les plantes : ortie, fougère aigle, consoude...
- Les algues : 1 seau d'algue par mètre cube de compost.
- Le purin : les feuilles ayant servi à réaliser le purin.
- L'urine : notre urine possède les 3 nutriments dont une plante a besoin, l'azote, le phosphore, et le potassium.



## RÉDUIRE L'ARROSAGE



L'eau est une ressource précieuse. Pour l'économiser au jardin, installer un **système d'arrosage goutte à goutte**, très économique, ou bien **des oyas, système d'irrigation ancestral**.

De plus, prévoyez l'**installation d'un récupérateur d'eau de pluie**, pour stocker cette eau et l'utiliser aux besoins. **Arrosez le matin ou le soir** pour éviter l'évaporation.

Pensez aussi à broyer vos déchets verts pour en faire un paillage qui gardera la terre humide et limitera l'invasion des mauvaises herbes.

# LES ÉCOGESTES À LA MAISON

## RÉDUIRE SES FACTURES D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

### 50 trucs et astuces pour faire des économies

- POUR CONSOMMER MOINS D'EAU
- POUR CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE
- POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

**22°C**  
TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE PENDANT LA TOILETTE  
16-17°C LE RESTE DU TEMPS

- Repérez les fuites et réparez-les rapidement.
- Préférez les douches aux bains.
- Coupez l'eau pendant le savonnage.
- Installez des mousseurs sur le robinet et la douche.
- Privilégiez la position froide lorsque vous fermez les robinets mitigeurs.

**17°C**  
TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE LA NUIT ET LORSQUE LA CHAMBRE EST INOCCUPÉE

- Fermez les volets la nuit.
- Installez des rideaux épais et fermez-les la nuit.
- Évitez de recouvrir les radiateurs et de faire pendre les rideaux devant.
- Purgez régulièrement les radiateurs.
- Évitez les radiateurs d'appoint électriques ou gaz.

**20°C**  
TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE LORSQUE LA PIÈCE EST OCCUPÉE EN JOURNÉE

- Laissez entrer la lumière.
- Aérez les pièces 10 mn par jour, même en hiver.
- L'été, préférez le ventilateur au climatiseur.

- Éteignez la lumière en quittant une pièce.
- Fermez les portes des pièces peu chauffées.
- Placez en plus des bas de portes dans les pièces non chauffées.

**20-21°C**  
TEMPÉRATURE RECOMMANDÉE DANS LES PIÈCES DE VIE OCCUPÉES  
16-17°C LORSQU'ELLES SONT INOCCUPÉES

- Évitez les désodorisants d'intérieur (bougies, encens, sprays...): ils émettent des polluants.
- Évitez les abat-jour sombres ou épais.
- Activez le mode « économies d'énergie » sur l'ordinateur et le smartphone.
- Éteignez complètement l'ordinateur, la télévision, la console de jeu, la TV, le boîtier TV... quand ils sont inutilisés.
- Éteignez complètement la box avant d'aller dormir.
- Ne laissez pas vos appareils charger toute la nuit.
- Branchez plusieurs appareils sur une multiprise à interrupteur pour tout éteindre plus facilement.

- Utilisez des casseroles adaptées à la taille des plaques.
- Pendant la cuisson, couvrez les casseroles.
- Coupez les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson.
- Placez vos appareils de froid loin des sources de chaleur (radiateur, soleil...).
- Dégivrez régulièrement le congélateur et le réfrigérateur.
- Nettoyez régulièrement la grille arrière du réfrigérateur.
- Laissez refroidir les plats avant de les mettre au réfrigérateur.

- Évitez d'ouvrir la porte du four pour vérifier la cuisson.
- Démarrz le nettoyage par pyrolyse après une cuisson (le four est déjà chaud).
- Nettoyez régulièrement le filtre de votre lave-vaisselle et de votre lave-linge.
- Remplissez complètement votre lave-linge ou votre lave-vaisselle avant de l'utiliser.
- Privilégiez les programmes « Éco ».
- Privilégiez les cycles courts à basse température voire à froid.

- Nettoyez et dépeussiez les bouches de ventilation.
- Baissez le chauffage en cas de courte absence et quand la température extérieure est plus douce.
- En cas d'absence prolongée, mettez le chauffage en hors gel.
- Réglez la température du chauffe-eau entre 55 et 60 °C.
- Programmez le chauffe-eau en heures creuses.
- Coupez-le en cas d'absence prolongée.
- Isolez les tuyaux et le ballon d'eau chaude.

- Essorez le linge au maximum avant de le mettre au sèche-linge.
- Privilégiez les produits ménagers écolabellisés.
- N'utilisez pas plus de lessive que la dose recommandée.

- Dès que possible, faites sécher votre linge à l'air libre (plutôt qu'au sèche-linge).
- Installez un système d'arrosage automatique en goutte-à-goutte.
- Installez un collecteur d'eau de pluie.

# LES PRESTATIONS DE SERVICES

## LA CAMPAGNE DE VIDANGE COLLECTIVE

L'entretien de l'assainissement individuel dans le cadre d'un regroupement de vidange de fosses septiques n'est plus de la compétence de notre commune. Or, l'entretien de l'assainissement non collectif est à prévoir tous les 4 ans minimum en fonction de la taille de l'installation et de son utilisation.

**Ayant tous été très satisfaits du prestataire que nous avons mandaté l'an dernier pour effectuer cette tâche, nous avons de nouveau fait appel à ses services.**

**Une fois encore, vous avez été 42 foyers à lui faire confiance : Assainissement André Bertrand**

	Prix HT
Pompage, nettoyage de fosse septique + bac à graisse ou fosse toutes eaux (3m3 max)	210,00€
m <sup>3</sup> supplémentaire	35,00 €
Pompage et nettoyage bac à graisse (au-delà des 3m3 du forfait)	20,00 €
Lavage filtre	20,00 €
Mètre linéaire de tuyau supplémentaire (au-delà de 30 ml)	2,00 €



**La Petite Plante  
28400 Nogent le Rotrou**

**02 37 52 01 89  
bertranddesdion@wanadoo.fr**

## LA BALAYEUSE

Avec 66 communes différentes en termes de superficie, de démographie, ou encore de moyens, Chartres métropole a souhaité mettre à disposition son savoir-faire et ses ressources, à travers :

- L'appui juridique,
- L'appui ingénierie – projet d'aménagement,
- L'appui secrétariat de mairie itinérant,
- **L'appui mise à disposition de matériel, avec la prestation d'une balayeuse avec chauffeur.**

La Commune a donc mandaté Chartres métropole pour procéder au balayage des caniveaux de l'ensemble des voies communales en février dernier.

Suite au dysfonctionnement de la machine, un 2<sup>nd</sup> passage a été effectué mi-décembre. Le hameau de La Poutée n'ayant pu être fait, il sera prioritaire lors du prochain passage de la balayeuse.

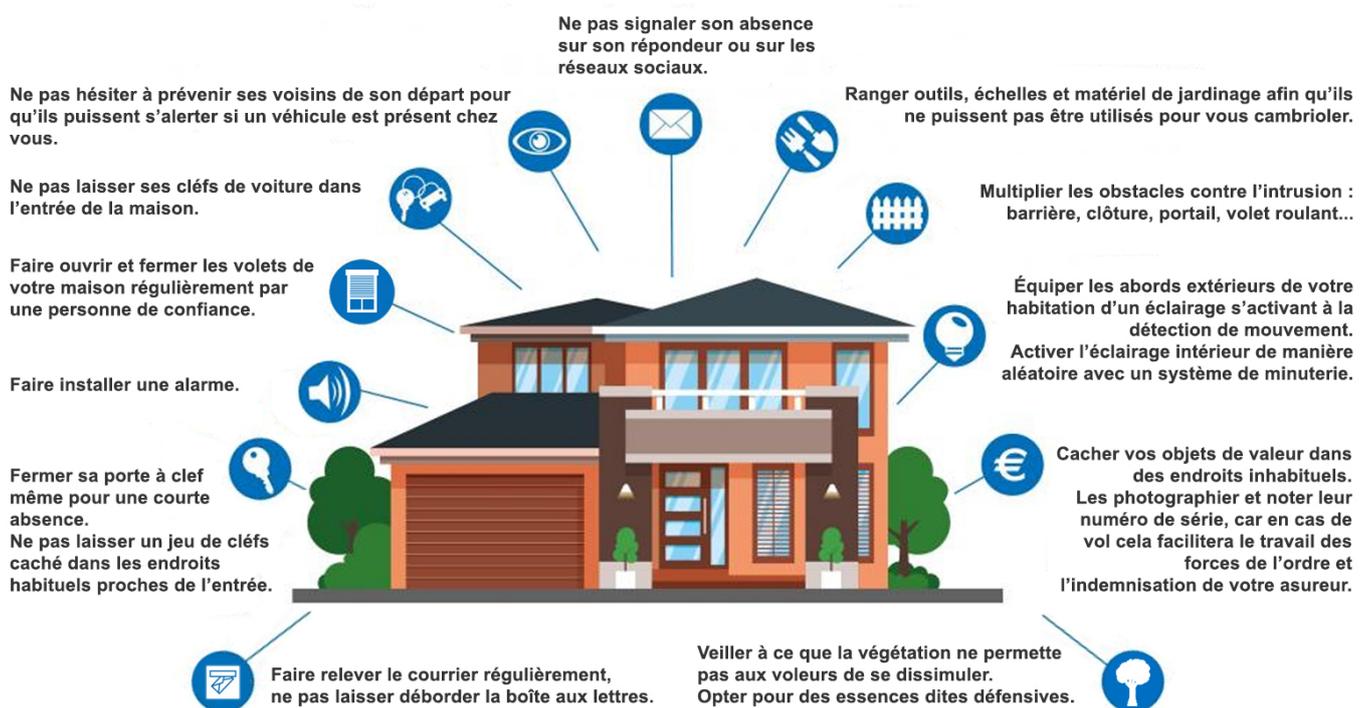


# RESTONS VIGILANTS

## CAMBRIOLAGES

Cette année nous avons recensé un plus grand nombre de tentatives de vols avec effractions que ce soit de véhicules ou d'habitations. Celles-ci ont été commises de nuit le plus souvent mais certaines se sont produites en journée donc nous en appelons à votre vigilance et à quelques bons réflexes pour vous en prémunir et compliquer la tâche des cambrioleurs qui préféreront abandonner que de perdre du temps et risquer d'être vus.

### QUELQUES CONSEILS POUR S'EN PROTÉGER



## OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

Nous vous rappelons également que, dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances », vous avez la possibilité de signaler à la brigade de gendarmerie toutes vos absences prolongées.

Cela permet aux patrouilles d'axer leurs efforts sur les domiciles inoccupés, et aussi de pouvoir vous prévenir plus rapidement en cas de problème. Vous pouvez solliciter votre gendarmerie toute l'année.

Pour vous inscrire, deux solutions :

➡ le service en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

➡ vous rendre à la brigade de gendarmerie de Thivars



OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

Le bon réflexe contre les cambriolages

Partez sereinement en vacances et bénéficiez de la surveillance de votre domicile en vous inscrivant en ligne sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Scannez le QR code pour vous inscrire en ligne

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Police Gendarmerie

# ACTES MALVEILLANTS SUR ANIMAUX

## EMPOISONNEMENT

**Au mois de mai, à Saint-Loup, un chien a ingéré des boulettes de viandes empoisonnées qui avaient été disposées à plusieurs endroits sur la parcelle de son propriétaire.** Ce même chien, qui en a réchappé la première fois, à une nouvelle fois été la cible d'une deuxième tentative d'empoisonnement. Son maître a réussi à la déjouer en inspectant scrupuleusement son terrain et en retrouvant de nouvelles boulettes suspectes avant que le chien ne soit lâché dans le jardin.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie qui rapportait que ce cas n'était pas isolé dans le secteur même si le mobile de pareil agissement restait difficile à expliquer.

Nous souhaitons donc vous demander de **rester vigilants quand vos animaux de compagnie sont dehors sur votre terrain. N'hésitez pas à faire le tour de son espace de détente afin de vérifier que rien de dangereux, déposé intentionnellement par un tiers, ne puisse venir lui causer des dommages ou porter atteinte à sa vie.** En cas de suspicion d'empoisonnement contactez d'urgence votre vétérinaire.

### Les symptômes d'un empoisonnement :

- Abattement, fièvre, perte d'appétit
- Tremblements et/ou convulsions
- Paralysie et/ou raideur des membres
- Salivation importante, muqueuses pâles
- Diarrhée et/ou vomissements
- Difficultés respiratoires



## ASPERSION À L'EAU DE JAVEL

**Au mois d'octobre, sur le hameau de Chenonville, un chien derrière son portail à, quant à lui, été aspergé d'eau de javel, lui provoquant des brûlures chimiques cutanées et de la surface de la cornée.** Les propriétaires de l'animal sont allés déposer plainte pour dénoncer les faits probablement perpétrés en raison des aboiements intempestifs qui étaient imputés à leur l'animal et faisaient déjà l'objet de plaintes.

Nous tenons à vous rappeler que même si les nuisances causées par les aboiements deviennent insupportables, il est interdit de faire justice soi-même.

**Aucun animal ne mérite d'être maltraité et la loi punit sévèrement les auteurs de ces délits.**

MALTRAITANCE ANIMALE QUELLES SANCTIONS?	
Mauvais traitement	Absence de soins, prvation de nourriture... → 750 € d'amende
Abandon, sévices graves ou actes de cruauté	→ 2 ans d'emprisonnement → 30 000 € d'amende
Atteinte à la vie ou intégrité	→ 450 € d'amende ( maladresse... ) → 1500 € d'amende ( maltraitance intentionnelle...)

# LES COMMÉMORATIONS

## CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI 1945



Une nouvelle fois, nous avons eu l'honneur que le dépôt de gerbe au monument aux morts soit effectué solennellement par le Sergent Cyril, résidant sur la commune et représentant du Centre de Transmissions Militaires de Favières (28).

Nous l'en remercions très chaleureusement.



## COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Cette année, le devoir de mémoire a été honoré et perpétué avec l'aide d'Hortense, Kiméo et Mattéo, enfants de la commune, qui ont respectivement porté le drapeau et lu le discours de l'Union Française des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, au côté de M. Le Maire.

MERCI à eux pour leur engagement.



# LE REPAS DES AÎNÉS

## AUX COULEURS DE L'AUTOMNE

Dimanche 19 novembre, se déroulait le traditionnel banquet des aînés au Restaurant le Saint-Loup. Cette année nous étions 31 personnes pour partager ce moment de convivialité autour d'un excellent repas aux saveurs automnales. Merci à tous ceux qui ont répondu présents.

Nous avons honoré une nouvelle fois M. DUVAL et Mme BERTRAND doyens de ce banquet.



# LES RÉUNIONS DE HAMEAUX

## BILAN DU TAUX DE PARTICIPATION

Ces réunions entre riverains et élus de la municipalité ont permis de se rencontrer autour d'un moment de convivialité et d'échanger sur la vie de chaque hameau. Il y en a eu 6 de programmées sur l'année, chacune dans un hameau différent. Bien qu'organisées le samedi ou le dimanche matin afin de toucher le maximum de personnes, seulement 10% de la population ont répondu présent. Quelle déconvenue !



## À QUOI ONT-ELLES SERVI ?

C'était un temps dédié pour communiquer sur les projets de la commune mais surtout pour créer du lien et vous donner la parole. L'occasion pour vous d'évoquer vos besoins, vos préoccupations, vos difficultés quotidiennes mais aussi vos idées pour dynamiser le hameau. Certains sujets tels que la réfection des trottoirs, l'entretien des bordures et caniveaux ou encore la vitesse excessive ont été abordés à chaque réunion.

Toutes vos demandes ont été actées, mais toutes ne pourront être satisfaites en raison des priorités à considérer et de l'intérêt communal à privilégier. La municipalité a été à votre écoute et a tenté d'apporter des réponses de proximité, même si certains points évoqués n'étaient plus de la compétence communale. Vos doléances ont été transmises au Département et/ou à Chartres métropole, selon l'interlocuteur concerné.

Depuis ces réunions, nous avons agi sur certaines situations problématiques au sein de chaque hameau. Voici quelques actions qui ont été menées dans la limite budgétaire votée pour 2023. Certaines ne pourront être solutionnées qu'après étude des devis et vote du budget 2024.

### Le Temple :

- Remise en état du chemin rural rejoignant la Rue du chemin ferré et la Rue du marché.
- Rafraîchissement du passage piéton sur la RN 10.



### Boisvillette – La Poutée :

- Remise en état des accotements de l'entrée du village de la Poutée, au niveau du n°1 de la Rue de Fresnay-le-Comte.
- Une purge va être installée aux beaux jours, à Boisvillette, pour pallier les problèmes de qualité de l'eau de consommation.



### Les Bordes :

- Validation du projet de réhaussement de 3 bouches d'égout situées sur la Rue du château d'eau pour un montant de 1565€ HT.
- Devis validé pour la réfection des bordures et caniveaux situées entre le n°7 et le n°11 de la Rue de l'étang. Ces travaux seront réalisés après le vote du Budget Primitif 2024 et attribution des subventions correspondantes.

### Chenonville :

- Demande passée au prestataire pour effectuer le broyage et l'entretien des lagunes situées au bois des noues courant 2024.
- Convocation en mairie des propriétaires de chiens suspectés de causer des nuisances sonores et de divaguer sur le hameau. Ils ont déménagé avant que l'on puisse les recevoir en raison de la maltraitance infligée à un de leur chien. Nous avons appris par la suite que les chiens responsables des problèmes sur le hameau n'étaient pas les leurs mais ceux d'une propriété voisine. À bon entendeur !!!

### La Bourdinière :

- Demande de devis pour doter toutes les voies communales de plaques de nom de rue. Un premier devis estime l'opération à 2600 €.
- Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement, installation, renouvellement et entretien du mobilier urbain affecté aux lignes régulières de transport, Chartres métropole prend en charge le remplacement de l'abribus en bois au profit d'un modèle vitré plus récent. Cet abribus ainsi que celui de Saint-Loup qui est du même type, seront donc changés prochainement.
- Chartres métropole étant également compétent en ce qui concerne la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des installations d'éclairage public, leur service assurera la mise en place de lampadaires de part et d'autre des passages piétons situés sur la RN 10 (Le Temple et la Bourdinière) afin de garantir plus de visibilité et de sécurité aux usagers. Mise en œuvre prévue premier semestre 2024.

### Saint-Loup :

- L'expertise du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir a été sollicitée dans le cadre de leurs missions de curage des vallées agricoles et de défense des inondations. Après leur venue, fin novembre, ils ont décidé de procéder à un reprofilage du fossé de la mare de Saint-Loup. Plusieurs bouchons sur la vallée de Saint-Loup devront également être enlevés pour optimiser l'écoulement. Un prestataire a déjà été contacté.
- Demande faite en novembre 2023 au Conseil Départemental qui est venu étudier la possibilité d'aménagements de sécurité sur la RD337 au niveau de Saint-Loup, mais aussi sur les autres hameaux, afin de favoriser le ralentissement des automobilistes lors de la traversée des bourgs. Une étude est en cours auprès de leurs services pour voir quels dispositifs seraient les plus efficaces et quels en seraient les coûts.



# LES ANIMATIONS COMMUNALES

## LE JEU DE L'ÉTÉ

Cette année, la municipalité a eu envie d'animer votre été par un jeu vous invitant à nous adresser une carte postale de votre lieu de villégiature. **Vous avez été 32 à nous adresser un coucou de vos vacances. Un grand merci pour votre participation.**

De Bonneval à l'Italie, en passant par la très plébiscitée côte vendéenne ou encore la séduisante côté méditerranéenne, vos cartes nous ont toutes fait voyager et réviser notre géographie.



Une façon originale de maintenir le lien entre vous et nous et de vous donner la chance de remporter des cadeaux lors du tirage au sort qui a eu lieu le dimanche 3 septembre lors du vide-greniers organisé à Saint-Loup par l'A.S.P.B.S.L.

**Bravo à la famille MOREAU, dont la carte postale a été tirée au sort en premier, remportant ainsi le repas pour 2 personnes, généreusement offert par le Restaurant Le Saint-Loup.**

**Cette animation sera reconduite l'été prochain alors préparez vos timbres et enveloppes !**

## OCTOBRE ROSE

À l'occasion du mois de sensibilisation en faveur du dépistage du cancer du sein, nous vous avons proposé une animation inédite qui vous a séduite ; ajouter un peu de poésie et de couleur rose aux mares communales en y déposant des nénuphars en tissu.

**Vous avez été 30 foyers à vous mobiliser pour cette action et 115 nénuphars ont été commandés, permettant de remettre un chèque de 230€ à Mme Claude ESCHMANN, Présidente du Comité 28 de la ligue contre le cancer et M. DALL'OLMO membre au Conseil d'Administration, qui ont assisté au lâcher de nénuphars sur la mare de Saint-Loup.**



Les 4 mares communales se sont ainsi parées de rose et blanc pendant que les femmes du conseil municipal ont prêté leur voix pour lire des textes évoquant le combat contre la maladie et

l'importance du dépistage précoce. Des moments riches en émotion où l'on a pu sentir la force et l'unité des gens présents, tous réunis et fédérés pour cette cause.

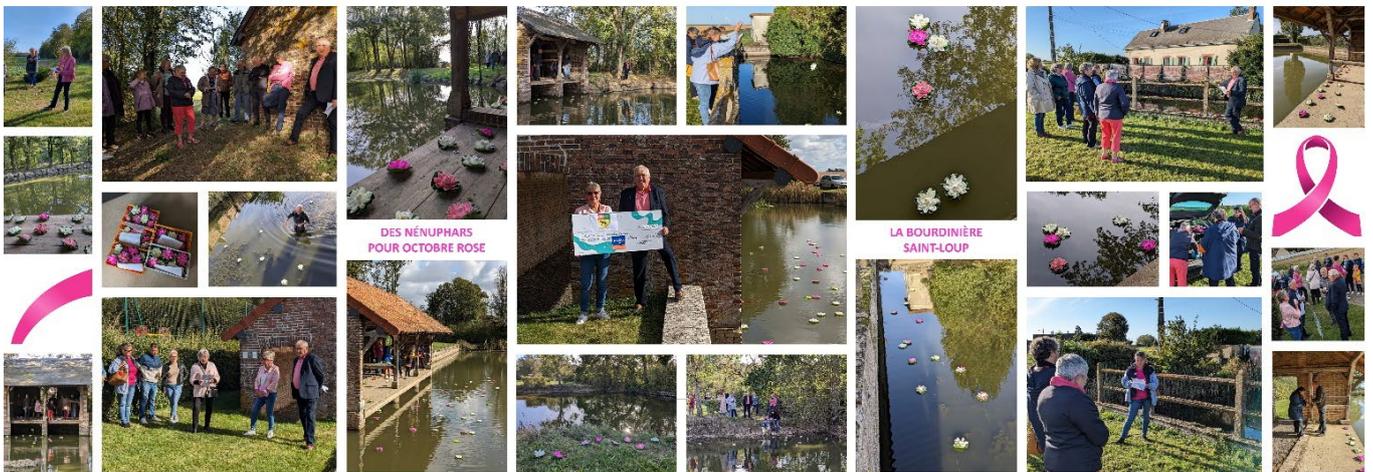
« J'vous en prie, n'en faites pas un drame  
De sa souffrance, sa maladie  
Elle a besoin de vos rires, pas de vos larmes  
Elle a besoin de force, elle a besoin de vie

Elle a besoin qu'on danse autour d'elle  
Qu'on fasse la fête pour qu'elle oublie  
Cette injustice qui tombe sur elle  
Même quelques secondes, c'est du répit

Parfois l'amour ça ne tient à rien  
Juste un regard, juste un texto  
Y a pas pire que ceux qui ne disent rien  
Qui disent qu'ils ne trouvent pas les mots

Non y a pas besoin d'être Rimbaud  
Je vous jure que ce n'est pas nécessaire  
Car y en a pas de bons, des mots  
À part tous ceux qui sont sincères »

Adaptation d'un extrait des paroles de la chanson de Grégoire « ma maladie »



« Ode à nos seins

A l'aube de ta maturité, touchée dans ta féminité  
Au cours d'une mammographie, tu as cru sombrer  
dans la folie.  
Des mots nouveaux s'offraient à toi.  
La chimio, qui te laissait dans un grand désarroi.

Tes cheveux tombaient un à un,  
Tu les regardais mourir au creux de ta main,  
Tu te coiffais en comblant les trous,  
Pour éviter le regard de ce monde fou.

Tes émotions se manifestent avec beaucoup de  
colère.

Lorsque tu parles de tes seins au singulier,  
Tu n'aurais jamais pu imaginer, séparer la paire  
Car c'est ainsi que la femme a été créée.

Mais l'humour est l'allié de nos médecins.  
Et tu dis « On est béni par tous les saints ».  
Mais si le Sein n'est plus Saint d'esprit!  
N'hésitez pas docteur, ôter ce sein défraîchi...

Néanmoins, si vous avez un sein de rechange;  
Assurez-vous toubib que ce soit un Archange.  
Qu'il soit d'un ordre supérieur,  
Pour affronter toutes les tumeurs »

Poème de Syndia HAMOUNI

**Nous remercions Mme TUFFIER pour son intervention sur la mare de Boisvillette, Mme TEXIER pour ses mots à la mare du Temple, Mme Maroquin pour sa lecture à la mare de Chenonville et enfin Mme KAMBRUN pour son témoignage livré à la mare de Saint-Loup. Sans oublier vous tous que nous remercions pour votre générosité et votre solidarité envers cette cause.**

L'année prochaine nous renouvellerons notre mobilisation mais sous une forme différente. Nous espérons que vous serez toujours plus nombreux à vous engager à nos côtés.

## EN ATTENDANT NOËL ...



Cette année nous avons commencé à renouer avec l'animation de Noël et vous avez été plus de 40 personnes, petits et grands, à venir y participer.

Tout le mois de décembre vous avez été nombreux à nous apporter cartons d'emballages et décorations pour qu'ensuite nous les utilisions lors de notre atelier. Près d'une centaine de cartons ont été emballés par nos lutins de Noël. Tous ont été accrochés aux branches du sapin par M. le Maire lui-même et quelques petits lutins forts investis dans leur mission.

C'est autour d'un verre de chocolat chaud accompagné de brochettes de chamallows grillés que nous avons terminé cette animation de la plus agréable des façons.

Retour en images sur cet après-midi convivial où la magie de Noël a opéré.



Toute la panoplie de décorations de Noël a trouvé sa place dans la commune grâce à vos dons et quelques achats.



Toute une équipe de lutins de Noël à pied d'œuvre, des mètres de papiers cadeaux découpés et artistiquement pliés, un traineau bien chargé et des litres de chocolats chauds préparés.



Mission accrochage des cadeaux réussie pour M. Le Maire et tous nos lutins. Notre arbre de Noël est magnifique !!! Tous au goûter !!!  
Merci à tous pour votre participation.

## LA MÉMOIRE D'ALAIN PRÉVOST EST EN PLACE

Le samedi 18 novembre, la météo nous a offert une accalmie pour inaugurer la place Alain PRÉVOST en présence de Messieurs Luc LAMIRAULT et Franck MASSELUS, respectivement Député et Conseiller Départemental. En tant qu'élu communautaire, M. Le Maire représentait également Chartres métropole.

Mesdames Helen et Laure-Hélène PRÉVOST, épouse et fille d'Alain PRÉVOST, Mesdames Sandrine et Jeanne SERVENT, ses petites filles, mais aussi les arrières petits-enfants de l'écrivain nous ont fait l'honneur de leur présence pour cet événement.



Récemment engagés dans une démarche de fiabilisation de la base locale de l'adresse en partenariat avec La Poste en vue d'assurer une meilleure efficacité des services de secours ou des opérateurs des divers réseaux, ces travaux nous ont permis de mettre en évidence que cette place centrale du hameau de Saint-Loup ne portait pas de nom. Après concertation avec sa famille et délibération du Conseil Municipal, nous avons fait le choix de la nommer « Place Alain PRÉVOST » du nom d'un ancien habitant de Saint-Loup et célèbre écrivain.

C'est en 1959 qu'il acquiert l'ancien presbytère où il a écrit ses romans, « Le chaluétier minium » et « le peuple impopulaire » pour lesquels il a reçu le prix Roberge de l'Académie française.



Sa rencontre avec Ephraïm GRENADOU, un agriculteur domicilié à Saint-Loup, donne naissance au livre « Grenadou, un paysan français » en 1966. Le succès est tel qu'Alain PRÉVOST reçoit alors le prix Eugène Leroy des mains mêmes du ministre de l'agriculture de l'époque, Edgar FAURE.

Il décède le 19 décembre 1971 à Saint-Loup où il est enterré. Sa femme est restée y vivre jusqu'il y a quelques temps. Quelques mois après son départ, c'est sa petite-fille, Madame Sandrine SERVENT, investit l'ancien presbytère et continue de le faire vivre, notamment par le biais du festival Ar(t)chipel, en y proposant des journées portes ouvertes.

Nous n'étions pas moins de 60 personnes pour célébrer cette cérémonie et mettre à l'honneur Alain PRÉVOST ainsi que notre place centrale. Un vin d'honneur servi en salle des fêtes nous a permis de clôturer cet événement de la plus chaleureuse des façons. Merci à tous ceux qui ont répondu présents.



# LES ATELIERS CHARTRES MÉTROPOLE

## LA BALADE THERMOGRAPHIQUE

L'hiver dernier nous nous sommes inscrits sur le programme des balades thermographiques organisées par Chartres métropole, dans le cadre de sa plateforme de rénovation énergétique ; Chartres Renov'Habitat.

**Le 7 mars 2023, vous avez été 11 habitants à participer à cette animation.**



**Une balade thermographique consiste en une déambulation dans les rues d'une commune, en période hivernale, afin d'observer les façades à l'aide d'une caméra thermique qui met en évidence d'éventuels défauts d'isolation.**

À l'issue de la balade, la conseillère spécialiste en thermographie propose un temps dédié aux questions-réponses et à l'information sur les différentes solutions de rénovation énergétique et les aides disponibles pour y procéder.



## NETTOYONS LA NATURE

À l'occasion du 10ème anniversaire de l'opération « Nettoyage de printemps » organisée par Chartres métropole, **La Bourdinière Saint-Loup a triplé son nombre de participants.**

**Samedi 3 juin nous étions 25 habitants, allant de 5 à 73 ans, répartis sur chaque hameau, pour nettoyer la commune. 15 sacs de déchets récoltés et tellement de mégots et pollution plastique. MERCI À TOUS !**



La Bourdinière Saint-Loup



# LE TISSU ASSOCIATIF LOCAL

## L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE POUR LE PATRIMOINE DE LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP

Cette année, l'ASPBSL a organisé plusieurs manifestations :

- Le 1<sup>er</sup> avril 2023 une randonnée pédestre,
- Le 10 avril nous avons renoué avec la chasse aux œufs,
- Le 3 septembre notre traditionnel vide-grenier,
- Et la nouveauté de cette année, la fête d'Halloween le 31 octobre,
- Puis le 12 novembre pour clore l'année, la bourse aux jouets.



Toutes ces actions organisées par l'Association visent à recueillir des fonds permettant de continuer notre œuvre de restauration et d'entretien du patrimoine de La Bourdinière Saint-Loup.



Merci au Club de Modélisme du Pays Chartrain qui, cette année encore, est venu animer notre vide-grenier ainsi qu'aux structures gonflables qui ont ravi les petits et encore un grand merci à tous les bénévoles sans qui nos manifestations n'auraient pas pu avoir lieu.

### MANIFESTATIONS 2024 :

- Chasse aux œufs : lundi 1<sup>er</sup> avril 2024
- Vide-grenier : dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024
- Bourse aux jouets : dimanche 24 novembre 2024

- Randonnée : samedi 6 avril 2024
- Halloween : jeudi 31 octobre 2024

**ASPBSL**

Pour tout renseignement :  
DOMINIQUE - 06 87 40 60 40

## LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP



Présidée par Jean-Luc TEXIER, elle œuvre à la gestion du gibier et à son repeuplement en mettant en commun les terres et bois des adhérents sur la commune. Elle veille aussi à la constatation et la répression des délits de chasse.

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE DAMMARIE

Présidée par M. Bastien DEHAECK et constituée de parents bénévoles, elle organise des actions destinées aux enfants, et récolte des fonds subventionnant une partie des projets proposés par les enseignantes ainsi que l'acquisition de matériel.

**Appel aux bénévoles qui sont toujours les bienvenus et dont le regard neuf et l'énergie positive aident à offrir des animations toujours plus variées et bien orchestrées.**



Contact : [ape.dammarie28@gmail.com](mailto:ape.dammarie28@gmail.com)



Cette année, en partenariat avec les écoles, la médiathèque et l'aide des municipalités, l'APE a pu relancer la traditionnelle Kermesse.

Un évènement qui a remporté un franc succès. Une restauration sur place était possible avant de profiter des jeux tout au long de l'après-midi.

# ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

## COURSE CYCLISTE PARIS-CONNERRÉ

La 53ème édition de la classique Paris-Connerré s'est disputée le dimanche 1er octobre 2023.

Créée en 1971, elle fait partie du calendrier national de la Fédération française de cyclisme. La course Paris-La Ferté-Bernard, qui s'est déroulée de 1960 à 1970, est à l'origine de Paris-Connerré qui, de ce fait, rallonge l'épreuve d'une vingtaine de kilomètres.

Cette course cycliste amateur relie désormais, Emancé dans les Yvelines, à Connerré en Sarthe, sur un tracé de près de 170 kms.

Notre commune se situant sur le parcours, nous avons pu encourager les coureurs qui arrivaient de Dammarie sur la RD28, avant qu'ils ne traversent la RN10 et s'engagent à nouveau sur une autre portion de la RD28 en direction de Luplanté.

Paris-Connerré est la seule course Élite du département de la Sarthe. C'est aussi l'une des dernières courses de la saison en cyclisme amateur. Cette année encore, une course avec de beaux plateaux de coureurs amateurs venus de toute la France. Au départ de la course, 155 engagés et 44 équipes. Gagner Paris-Connerré, est le rêve de tout amateur car il s'agit souvent de décrocher son ticket d'entrée chez les professionnels.

**Pierre Thierry (Morbihan Fybolia GOA), âgé de 20 ans, a remporté cette 53ème édition de la classique Paris-Connerré (Élite Nationale).** Il a devancé Guillaume Dauschy (CC Nogent-sur-Oise) et Rayan Boulahoite (Vendée U). Pierre Thierry succède à Émilien Jeannière au palmarès.



**53ème PARIS-CONNERRÉ**  
Elite Nationale  
dimanche 1er octobre 2023

Mutuel PAYS LOIRE Sarthe

Village des partenaires et d'exposants - Place de la République à partir de 14h  
Prix d'ouverture Narcisse Hériveau - Open 1-2-3 + Access - départ 12h30

**Départ d'Emancé (78) 12h**  
**Entrée à Connerré vers 15h**  
**Arrivée rue de Paris vers 16h**

[paris.connerre.organisation@gmail.com](mailto:paris.connerre.organisation@gmail.com)  
[fb.com/paris.connerre.organisation](https://fb.com/paris.connerre.organisation)

RÉGION PAYS DE LA LOIRE Sarthe COMMUNE DE CONNERRÉ Fédération Française de Cyclisme

FRANULOX Groupama CREDIT MUTUEL Anim'Fleury

# SÉCURISATION DE LA RN 10



## UNE PRIORITÉ POUR L'ÉTAT : L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Situé sur le réseau routier national non concédé, la Route Nationale 10 (RN10) assure la liaison entre Chartres et Tours en région Centre-Val de Loire. Elle assure une fonction de transit grande distance dans l'axe nord/sud, en plus de la fonction de desserte locale du territoire et des pôles urbains, avec une forte proportion de poids-lourds.

Si le nombre d'accidents reste dans la moyenne nationale, plusieurs accidents dramatiques ont amené la DIR Nord-Ouest à approfondir l'analyse des facteurs accidentogènes en s'appuyant sur l'expertise du Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA). Suivant les préconisations de cette étude, la DIR Nord-Ouest a programmé des actions pour améliorer la sécurité de cet axe routier stratégique. Le coût total du projet est estimé à 10 millions d'euros entièrement financé par l'État.



### CALENDRIER

#### PHASE 1 Mai 2023 → Août 2023

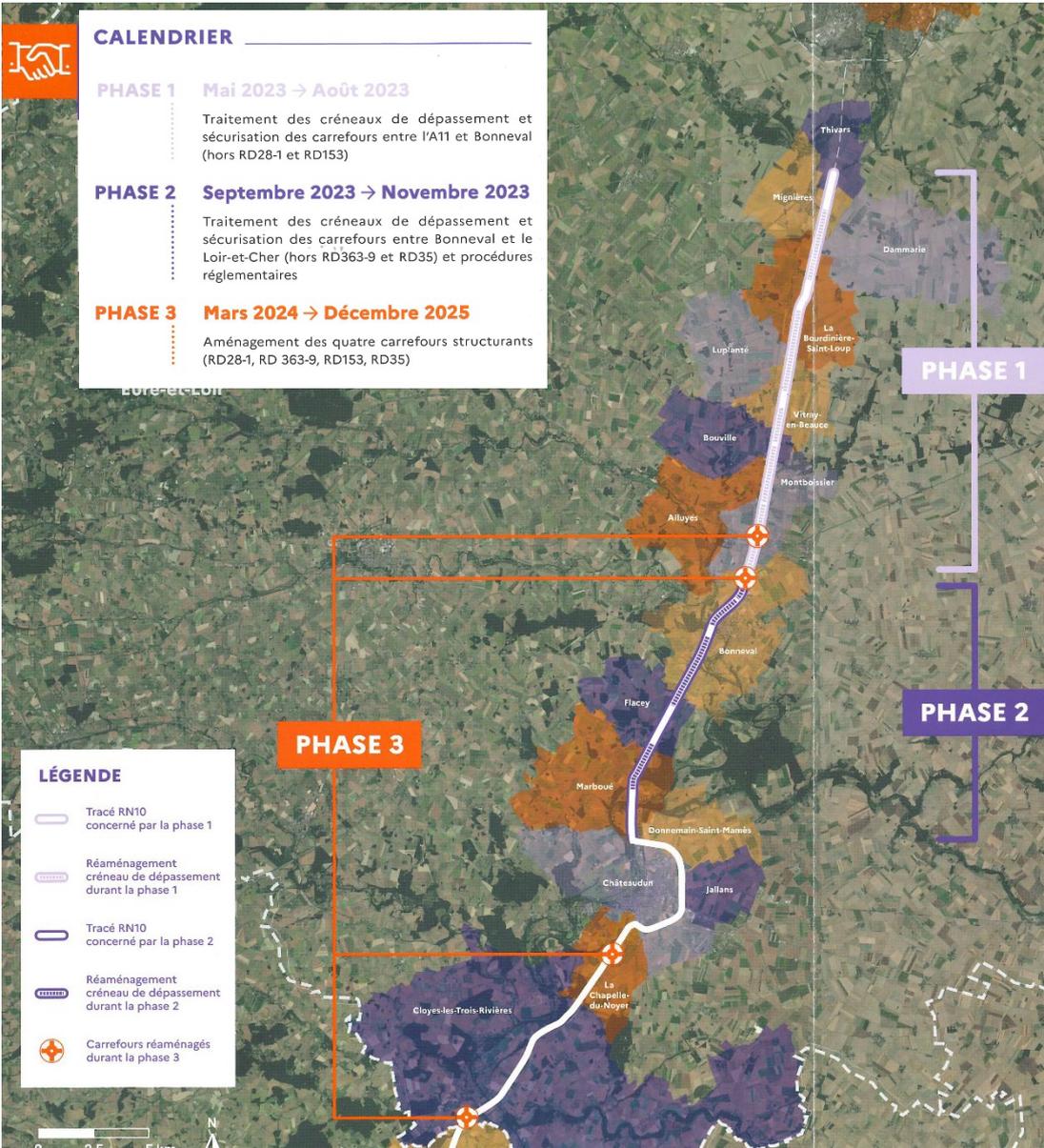
Traitement des créniaux de dépassement et sécurisation des carrefours entre l'A11 et Bonneval (hors RD28-1 et RD153)

#### PHASE 2 Septembre 2023 → Novembre 2023

Traitement des créniaux de dépassement et sécurisation des carrefours entre Bonneval et le Loir-et-Cher (hors RD363-9 et RD35) et procédures réglementaires

#### PHASE 3 Mars 2024 → Décembre 2025

Aménagement des quatre carrefours structurants (RD28-1, RD 363-9, RD153, RD35)



### CHIFFRES CLÉS

10 millions d'euros

100% financé par l'État

30 mois de travaux

55 km d'itinéraires sécurisés

30 sites réaménagés

23 km de créniaux de dépassement

#### LÉGENDE

- Tracé RN10 concerné par la phase 1
- Réaménagement créniaux de dépassement durant la phase 1
- Tracé RN10 concerné par la phase 2
- Réaménagement créniaux de dépassement durant la phase 2
- Carrefours réaménagés durant la phase 3

2023-2025

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES NORD-OUEST | DIR NORD OUEST

## LE FESTIVAL AR(t)CHIPEL



En partenariat avec le Centre Pompidou, Musée national d'art moderne et contemporain, la Région Centre-Val de Loire inaugurerait le festival AR(t)CHIPEL, du 20 octobre au 5 novembre. Un événement culturel riche et accessible à tous, qui a mis en valeur les artistes, leurs œuvres, mais aussi les lieux de création.

**Le samedi 21 et le dimanche 22 octobre, c'était à Saint-Loup qu'il fallait faire escale pour une expérience immersive singulière vous transportant dans l'univers secret de deux artistes ayant résidé sur la commune : l'écrivain Alain PRÉVOST et l'artiste plasticien César CUSPOCA.**

Comme nous l'a confié Mme Sandrine SERVENT, qui a organisé et coordonné ce bel événement,

« Cette 1ère édition était très enrichissante et émouvante. Ce fût un plaisir d'accueillir les habitants du village. Une cinquantaine de personnes de différentes générations ont visité le lieu de vie de mon grand-père, l'écrivain Alain PRÉVOST et de l'atelier de mon mari l'artiste César CUSPOCA. La cohabitation entre des œuvres littéraires françaises et celles d'un artiste plasticien colombien a pu surprendre, mais c'est là où se trouvait l'enjeu de cette exposition: proposer au public la rencontre avec deux artistes de générations différentes, n'appartenant pas à la même culture et n'utilisant pas le même langage artistique.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à échanger avec le public. Certains sont venus avec leurs anecdotes sur le presbytère ou sur mon grand-père, parfois avec des livres qu'ils avaient retrouvés, d'autres étaient curieux de découvrir et d'échanger sur le travail de César, qui souvent pouvait surprendre par sa singularité dans un petit village de Beauce.



A l'occasion de cette 1ère édition, j'ai aussi eu la visite groupée du Président de la région M. François Bonneau, du Président du Centre Pompidou M. Laurent Le Bon accompagnés de Anne-Laure Chamboissier Commissaire artistique du festival AR(t)CHIPEL, Sylvie Fredon, Directrice Adjointe de la Région Centre-Val de Loire, Jessica Watson, Conseillère de Laurent Le Bon, Geneviève Paire, Directrice de la communication et du numérique au Centre Pompidou, Gilles Halbout, Recteur de l'Académie Orléans-Tours, Jean-Francois Foulon, chargé de mission Nouvelles Renaissances et Emmanuel Bluteau directeur des éditions La Thébaïde.

Une première expérience réussie qui annonce la participation du presbytère pour les quatre prochaines années au Festival AR(t)CHIPEL. »

# SÉMINAIRE DES ÉLUS D'EURE ET LOIR AU CHÂTEAU DE CHAMBORD

C'est dans le cadre idyllique du château de Chambord que nous avons participé au 2ème séminaire des élus d'Eure et Loir sur invitation du Sénateur Albéric de Montgolfier le 17 juin 2023. Souvenez-vous, l'an dernier, nous avons été accueillis à la Bergerie Nationale de Rambouillet.

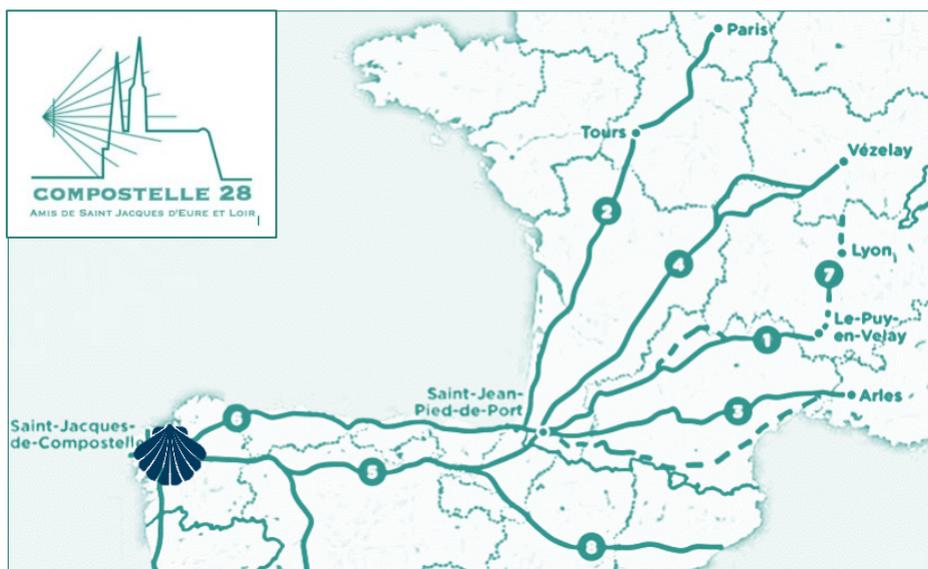
C'est en ce samedi chaud et ensoleillé que nous avons écouté **M. Albéric de Montgolfier, Sénateur, évoquer la transition écologique dans les territoires** puis **M. Pierre Dubreuil, Directeur général du Domaine national de Chambord, aborder le partage de l'espace naturel.**

Notre journée s'est terminée par la visite du somptueux château de Chambord où **M. Alexis Robin, Sénateur suppléant d'Eure et Loir, nous a servi de guide** agrémentant ces explications de nombreuses anecdotes à propos du château. Nous avons passé une magnifique journée dans une ambiance très chaleureuse.



## LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP SUR LE CHEMIN DE COMPOSTELLE

Notre commune se trouve sur l'une des quatre voies jacquaires majeures, appelée en latin « La Via Turonensis ». Comprenez la voie de TOURS, reliant PARIS à SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT en 39 jours de marche et 960 kms. C'est avant tout la voie des grands espaces, des vastes plaines et des cathédrales. Pour gagner SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE, il faudra cependant encore marcher 33 jours et 811 kms via « el Camino Francès », ainsi dénommé en raison des "Francs" et des pèlerins venus de France. C'est le plus mythique mais aussi le plus cosmopolite des itinéraires espagnols. Il est jalonné de cités qui se présentent comme un condensé de l'art religieux européen où tous les styles se côtoient.



Sur le tronçon CHARTRES-BONNEVAL, nous sommes régulièrement sollicités pour héberger des pèlerins dans la salle des fêtes.

M. PILLET, habitant de Saint-Loup et membre de l'Association Compostelle 28 qui accueille, renseigne et accompagne les pèlerins dans leur traversée de l'Eure-et-Loir, est également référencé comme accueillant. Dans la capacité de 2 personnes maximum, dans une roulotte spécialement aménagée, il leur propose le gîte et le couvert. Nous sommes allés le rencontrer ainsi que Florence sa compagne, afin qu'ils nous racontent ce qu'est l'accueil pèlerin.



Frédéric travaille dans la recherche de sélection de maïs et s'est installé sur la commune en 2011. C'est en voyant le balisage de l'itinéraire du chemin de Saint-Jacques de Compostelle qu'il a commencé à se renseigner sur le pèlerinage. En 2014, il accueille avec Laurence son premier pèlerin. En 2016, c'est au départ du Puy-en-Velay qu'il emprunte la « via Podiensis » sur plus de 200 kms jusqu' à Conques. Aujourd'hui, c'est avec sa compagne Florence, aide-soignante de

---

nuit, qu'ils hébergent entre 15 et 20 personnes par an, du mois de février jusqu'aux mois de septembre-octobre. **« Chaque année plus de 80 pèlerins empruntent la voie de Tours et passent par notre commune ».**

Traditionnellement liés à une dimension religieuse, les Chemins de Compostelle attirent finalement beaucoup moins de croyants qu'on ne le pense. **« Seulement 5 à 10% des pèlerins partent avec une démarche liée à leur foi. Il est loin le temps où le pèlerinage était une forme de pénitence. Néanmoins, la notion de spiritualité est la principale motivation ».**

Depuis bientôt 10 ans qu'il ouvre sa maison à ces marcheurs en quête de sens, notre hôte remarque que pour beaucoup existent le besoin de prendre du temps pour se recentrer sur eux-mêmes et le besoin de vivre une «rupture», notamment après un évènement traumatique qu'ils ont eu à traverser. **« Souvent une histoire compliquée que ce soit dans le travail, la vie de couple, la vie familiale ou encore en raison de la maladie, comme Adeline dont le fils était atteint d'un cancer et qui s'était promis de partir en pèlerinage s'il s'en sortait. Une femme incroyable qui ne craignait pas de marcher seule, de bivouaquer si nécessaire et de vivre pleinement cette expérience».**

Au-delà se libérer et d'accepter ses malheurs, on retrouve aussi l'envie de pratiquer la marche et de rencontrer d'autres voyageurs, sans oublier la découverte d'un patrimoine et la redécouverte de la nature. **« Les champs de blé auxquels nous ne prêtons plus attention sont un émerveillement pour ceux qui les traversent et les voient onduler sous le vent. Même les terres agricoles à perte de vue qui nous entourent aident le pèlerin à faire le vide ».**

Le plus souvent, le pèlerin marche seul même si certains font le cheminement entre amis, en couple ou encore en famille. Ce sont autant de retraités que d'actifs, aussi bien des hommes que des femmes. **« Depuis la COVID 19, on constate une hausse dans le nombre de pèlerins et même un rajeunissement car beaucoup de jeunes ont souffert de l'enfermement ».**

Bien que le pèlerin se défasse des pesanteurs matérielles au cours de son voyage, il ne peut faire sans son sac à dos qu'il doit remplir du juste nécessaire. Entre 8 kilos pour une femme et 12 kilos pour un homme, ce dernier contient essentiellement quelques vêtements de rechange, de quoi se sustenter et s'hydrater, des produits d'hygiène, un peu d'argent, le guide du pèlerin et sa crédenciale qui fait office de passeport. Celle-ci est tamponnée par l'hébergeur à chaque étape de son voyage.

Frédéric raconte l'anecdote d'un pèlerin qui au fur et à mesure de son périple, arrachait les pages de son guide pour s'alléger. Si l'anecdote prête à sourire, on comprend qu'il est préférable de ne pas alourdir son pas inutilement sur quasiment 3 mois de marche. **« Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'est pas nécessaire d'être sportif pour cheminer jusqu'à Compostelle. Certains rapportent que quelque chose les pousse à avancer et les attire vers leur but ».**



Une fois arrivés à Compostelle, ils se voient délivrés la Compostela ; un certificat de pèlerinage.

---

En moyenne, le budget du pèlerin pour manger et se loger quotidiennement est de 30-35€. Ici, Frédéric et Florence proposent l'accueil Donativo, c'est-à-dire que le pèlerin donne ce qu'il souhaite à l'issue du gîte et du couvert. **« Pas question de prestations de services facturées comme chez un hôtelier »**. L'accueil se veut simple et chaleureux, à leur image, et les pèlerins plutôt de nature bons vivants se sentent comme à la maison autour d'un bon repas. **« On a parfois l'impression de retrouver des amis qu'on n'a pas vu depuis 20 ans tellement la conversation est fluide. »**

Frédéric précise qu'il est important d'accueillir sans préjugé aussi bien la personne que la parole. **« Sans qu'on leur pose de questions, les gens se racontent, partagent leur histoire et les raisons de leur voyage »**. Des parcours de vie parfois très difficile et chargés émotionnellement livrés en toute confiance sans qu'ils n'en attendent rien en retour si ce n'est écoute et bienveillance. **« On pourrait être tenté de les aider ou de leur apporter des conseils mais notre place n'est pas là, on se doit juste de partager ce moment dans le respect de ce qu'ils nous confient. Cette écoute apaise leur âme mais on soigne aussi les « petits bobos » physiques. Souvent, ce n'est rien de grave et parfois le voyage doit s'arrêter plus tôt que prévu »**.

**« Faire cet accueil est une expérience très enrichissante humainement. On voit ça comme une chance de rencontrer l'autre. Pourtant, aujourd'hui, quand on dit qu'on fait de l'accueil pèlerin on nous demande si on n'a pas peur de laisser entrer des inconnus chez nous ? Les gens, majoritairement, auraient peur de le faire. On peut le comprendre avec tout ce qu'on peut voir dans les actualités. Moi, ça m'arrive le matin de partir au boulot et de laisser les clefs au pèlerin »**. L'accueil que propose Frédéric et Florence est essentiel sur la portion CHARTRES-BONNEVAL puisqu'il permet de faire étape 20 kms après Chartres, une distance raisonnable que beaucoup de pèlerins se fixent journalièrement. De plus, notre église renferme un très beau vitrail de Saint-Jacques qu'ils prennent plaisir à découvrir. Malheureusement, le pèlerin souffre d'un manque d'hébergement sur ce point stratégique de son parcours puisqu'il n'y a pas d'autre accueil chez l'habitant.

Même si faire de l'accueil pèlerin demande de la disponibilité en semaine et le week-end mais aussi une certaine logistique à pouvoir organiser rapidement (courses, nettoyage...) Florence confie que depuis qu'elle s'est investie dans ce rôle cela l'a aidé à être moins timide. Elle ajoute **« Parfois, le fait d'être une femme a permis à des pèlerines de se livrer sur des problèmes qu'elles n'auraient sûrement pas abordés avec Frédéric s'il avait été seul à les accueillir »**. Une complémentarité qui permet que chaque pèlerin puisse trouver dans cette hospitalité tout ce dont il a besoin pour faire le point sur lui et son cheminement avant de repartir plus serein et revigoré.

Souvent, le départ s'éternise car les pèlerins apprécient cette pause enveloppante et conviviale dans leur périple. **« Des fois les gens pleurent en partant car ils ont tout lâché et ont passé une étape dans leur quête de sens et d'acceptation de la situation. Certains donnent des nouvelles, envoient une carte postale ou même un texto, c'est un bonheur de les savoir arrivés »**.

Faire le chemin de Saint-Jacques de Compostelle est donc un parcours initiatique qui nous libère d'un carcan et dont on ressort changé.

Si vous aussi vous souhaitez accueillir des pèlerins ou même emprunter la voie, contactez l'association Compostelle 28 <https://www.compostelle28.org/>

---

## L'HISTOIRE DU PÈLERINAGE DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

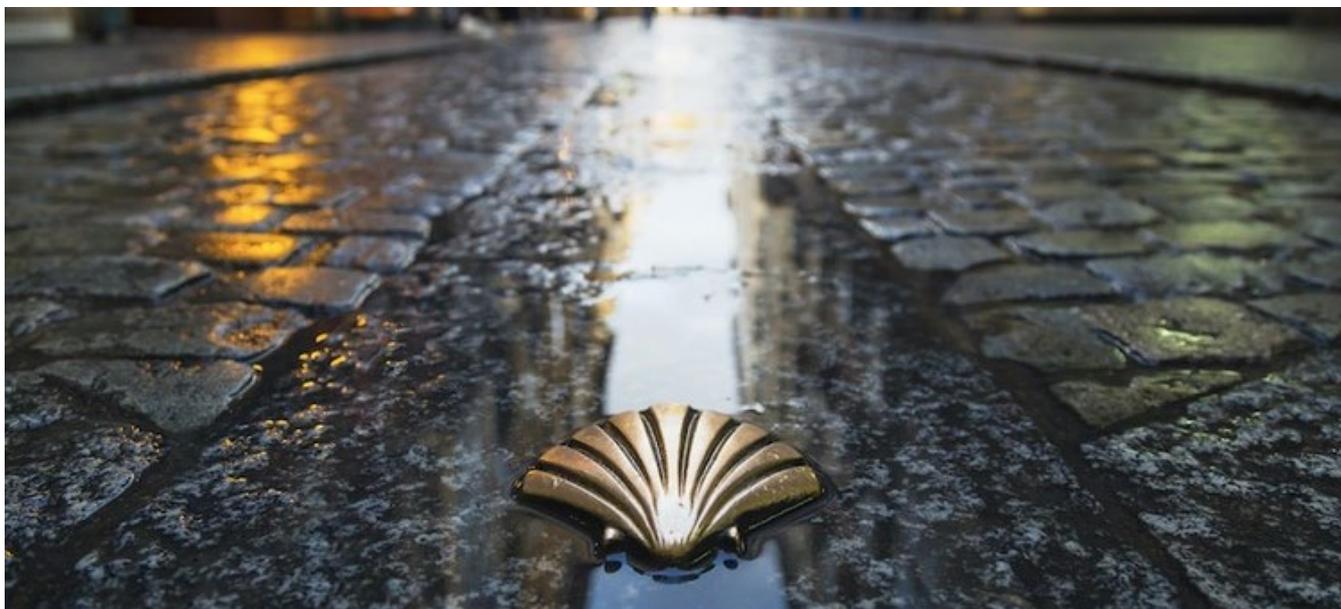
L'histoire du pèlerinage de Compostelle débute en 42 ap. J.-C., par la décapitation de l'apôtre Jacques le Majeur à Jérusalem, sur ordre du roi Hérode Agrippa. Après l'exécution, deux des disciples de l'apôtre (Athanase et Théodore) auraient transporté son corps sur une barque, traversé la Méditerranée, longé les côtes atlantiques de l'Espagne et remonté la rivière Sar, afin de rejoindre la terre où Saint-Jacques avait prêché de son vivant.

Arrivés à Padrón, Athanase et Théodore auraient ensuite débarqué le sarcophage pour le transporter jusqu'au mont Libradón et l'y ensevelir. C'est sur ce mont que s'est développée la ville actuelle de Santiago de Compostela. La légende raconte que lorsque le bateau accosta, un cheval pris peur et tomba à l'eau, entraînant son cavalier avec lui. Selon la légende, le cavalier et sa monture furent tous les deux miraculeusement sauvés, et sortirent indemnes de l'eau, couverts de coquilles Saint-Jacques.

En 813, inspiré par un songe, un ermite aurait redécouvert cette sépulture oubliée. Le roi des Asturies, Alphonse II, fait élever une église à l'endroit où se trouve la sépulture. Le tombeau de Saint-Jacques devient très rapidement un but de pèlerinage pour toute la chrétienté. Tout le long des chemins empruntés sont bâtis chapelles, abbayes et hospices pour accueillir les pèlerins, leur prodiguer des soins et les restaurer.

Aux XIVe et XVe siècles, apogée du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle, on comptait un très grand nombre de marcheurs en route vers l'ouest et tout autant sur le chemin du retour. Arrivent ensuite les guerres de Religion, le siècle des Lumières et la Révolution française, périodes pendant lesquelles on se soucie bien moins de cheminer vers Compostelle. Le tombeau supposé de Saint-Jacques tombe alors dans l'oubli.

Le pèlerinage est pourtant remis au goût du jour en 1938, grâce à la traduction française du livre V du Codex Calixtinus, intitulée Le Guide du pèlerin. Le goût de la marche au long cours réapparaît, conjuguée à une quête spirituelle, et les récits de voyage se multiplient dans les années 1980. Depuis les années 1990, de nombreux marcheurs découvrent les chemins vers Compostelle. **En 2022, ce sont environ 433 641 pèlerins qui ont été comptabilisés par le bureau des pèlerins à St Jacques !**



# LE SMAR LOIR 28

C'est sur le site de l'ancien moulin de Batterieau, situé sur le cours du Loir, entre Douy et Autheuil (communes historiques de Cloyes-les-Trois-Rivières) qu'a été signé, le 19 septembre, le nouveau contrat territorial 2023-2025 entre le Syndicat Mixte d'Aménagement et de la Restauration du Bassin du Loir 28 et ses partenaires techniques et financiers : l'État, la Région Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental d'Eure et Loir et l'Agence de l'Eau Loire -Bretagne.



## UNE DYNAMIQUE PROGRESSIVE

Après 3 ans, d'échanges, de discussions et de réunions, le **SMAR Loir 28** est né de la fusion de 4 syndicats existants le **1<sup>er</sup> janvier 2012**. Tout était à construire : la programmation de travaux, l'équipe et les premières réalisations.

Le syndicat s'est progressivement étendu et étoffé. **2018 est une année charnière : l'Etat rend obligatoire pour les communautés de communes la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)**. Le syndicat se trouve ainsi conforté dans son rôle et dans son périmètre d'intervention.



Le **comité syndical**, qui fixe les orientations politiques du syndicat, est constitué de **59 délégués** conformément à ses statuts. Ils sont désignés par les assemblées délibérantes des communautés de communes.

Le SMAR Loir 28 reçoit une **contribution annuelle de chaque communauté de communes adhérente**. Cette participation est calculée à l'aide d'une clé de répartition basée sur le **nombre d'habitants** et la superficie du **bassin versant du Loir**.



## LE LOIR

- Curage des vallées  
110 096 €
- 8 Abreuvoirs 7 260 €
- 15 km de berges restaurés  
270 177 €
- 2 Sites de restauration de la continuité écologique  
282 219 €
- Espèces envahissantes  
37 981 €
- Accompagnement des communes  
127 559 €
- Total 835 293 €**

## LES PERSPECTIVES

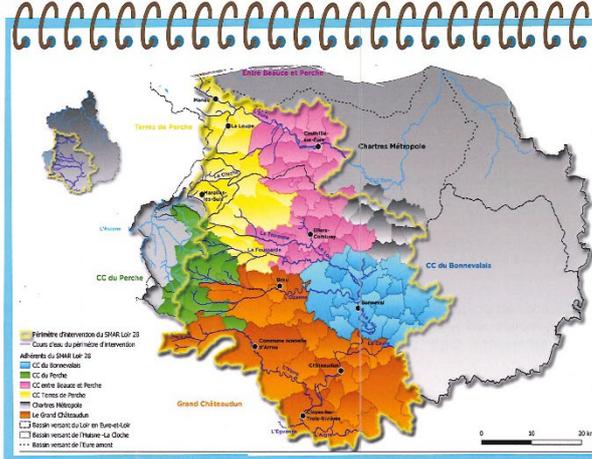
Fort de ses bons résultats et de son expérience, sur demandes des communautés de communes Terres de Perche et Entre Beauce et Perche, le 15 mai 2023, la Préfecture a autorisé le syndicat à étendre son territoire d'intervention aux bassins versants de l'Eure amont et de la Cloche (Huisne amont). Il n'y a pas eu de travaux depuis longtemps sur ceux-ci. **Tout reste à faire en matière de restauration des cours d'eau.**

Pour autant, le syndicat n'abandonnera pas ses actions sur le Loir et ses affluents.

La poursuite de la restauration reste nécessaire. Avec le dérèglement climatique, certains enjeux sont de plus en plus prégnants : assurer des débits minimums pour la vie aquatique, protéger et restaurer les zones humides, mieux gérer la quantité de la ressource, lutter contre les pollutions seront de nouveaux défis à relever pour les acteurs du territoire.

Tout reste à construire pour être prêt en 2027.

**Cette transition ne pourra pas être possible sans vision commune du partage nécessaire de la ressource. Nos rivières, milieux de vie, doivent rester « au cœur de notre action et des préoccupations de tous ! »**



## VALECO

Bien que le conseil municipal se soit prononcé en défaveur de l'implantation d'éoliennes sur la commune, la société VALECO poursuit son projet s'inscrivant dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.



Madame, Monsieur,

Vous avez reçu un bulletin d'informations courant mai 2023 concernant le projet éolien en cours de développement au sud de la commune de la Bourdinère-Saint-Loup par Valeco. Ce dernier précisait notamment les différentes campagnes d'études à venir comme l'étude acoustique et l'étude de gisement en vent avec l'installation du mât de mesure. Vous pouvez retrouver le bulletin sur le site internet du projet à l'adresse et au QR code suivant :

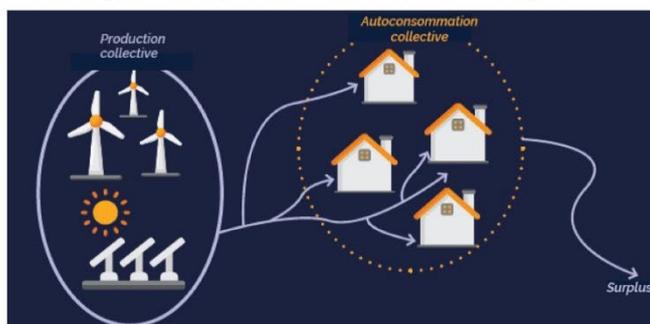
<https://blog.groupevaleco.com/projeteolienlabourdinieresaintloup>

Les principaux enjeux écologiques, paysagers et acoustiques de l'environnement du projet, établis par les expertises réalisées par les bureaux d'études, ont permis de définir la variante d'implantation optimale au regard de ces enjeux.

Ainsi, la dynamique d'implantation de 2 éoliennes de 180 mètres en hauteur bout de pales dans la continuité du parc éolien existant de l'autre côté de la route nationale, permettra d'assurer la production d'une électricité décarbonée équivalente à la consommation annuelle de 5200 foyers. Vous trouverez la carte d'implantation finale sur le site internet du projet.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet est en cours de finalisation et sera déposé dans le courant du mois de février. Il sera ensuite instruit par les services de l'Etat dans le courant de l'année 2024.

Par ailleurs, le développement et la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable s'accompagne de réflexions tendant à favoriser l'autonomie énergétique de la collectivité et de ses habitants. Dans ce cadre, plusieurs mesures sont possibles et notamment la mise en œuvre de projets d'autoconsommation collective permettant aux habitants de profiter d'une électricité à des tarifs compétitifs en lien avec d'éventuelles installations EnR sur la commune. Le parc éolien en cours de développement pourrait être le support d'une telle opération ou alors d'autres installations de productions, par exemple une centrale photovoltaïque.



La participation à la réalisation d'audits énergétiques est également une action qui pourrait être réfléchiée et accompagnée par Valeco, dans la perspective d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et permettre une baisse des consommations. Dans le courant de l'année 2024, les réflexions seront approfondies sur ce sujet, en relation avec la municipalité. Des points d'informations dédiés seront effectués.

Cordialement,

➤ **Jean-Paul DOMBRET - Responsable Développement Centre**  
jeanpauldombret@groupevaleco.com • 06 71 34 37 75

 **valeco**  
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES

# MERCI À NOS ANNONCEURS

## **JS-MENUISERIE**

STÉPHANE JAVON

**AU SERVICE DU PARTICULIER  
CRÉE EN 1990**

**TOUS TRAVAUX DE MENUISERIE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE SUR MESURE  
CONSTRUCTION EXTENSION BOIS CLÉ EN MAIN**

**AMEUBLEMENT  
CRÉATION**

**DRESSING  
SUITE PARENTALE**

**CUISINE  
RESTAURATION**

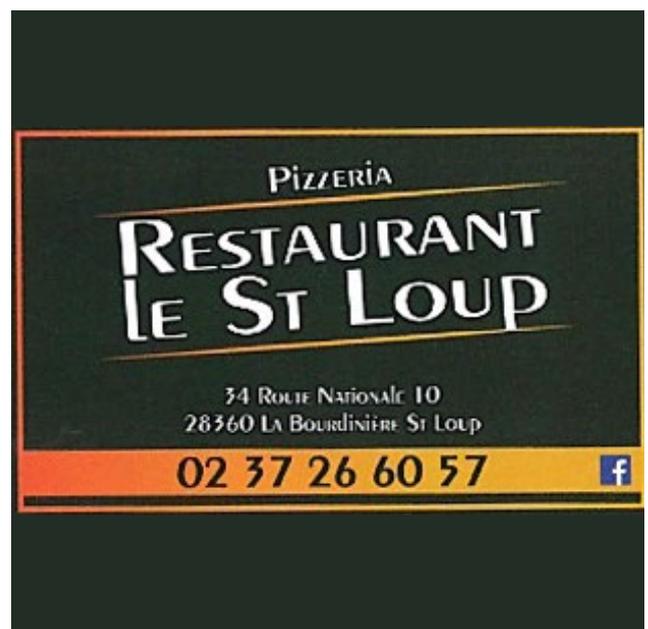
**SALLE DE BAIN  
SUR MESURE**



**1, rue de Meslay-le-Vidame 28360 LA BOURDINIÈRE SAINT-LOUP  
TEL : 02.37.26.50.97 / stephanejavon@orange.fr**



**EURE-ET-LOIR**



# MERCI À NOS ANNONCEURS



**MESLARD**  
Motoculture

**PARTICULIERS  
PROFESSIONNELS  
COLLECTIVITÉS**

Vente de matériel neuf  
Réparation et SAV  
Vente de pièces détachées toutes marques  
Robots de tonte  
Location de matériel

3 impasse Armand Peugeot 28800 BONNEVAL 02 37 96 90 87  
3 bis Rte Nationale 10 28360 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP 02 37 26 60 45

REVENDEUR  
**STIHL**

@meslardmotoculture



**Bertrand**

Au service des particuliers, des professionnels et des collectivités.

- Élagage
- Émondage
- Broyage
- Fauchage

**SARL BERTRAND**

2, rue de Fresnay Le Comte  
28360 La Bourdinière Saint Loup

[sarlbertrand28@gmail.com](mailto:sarlbertrand28@gmail.com)

06 07 83 60 84

Agent commerciale en immobilier indépendante en entreprise individuelle depuis 2014. Maintenant en binôme avec ma fille (BTS alternance profession immobilière). Nous sommes toutes les 2 très motivées pour devenir votre agence indépendante de référence du secteur. Enfants du village et habitantes depuis près de 40 ans nous voilà maintenant mère et fille associées pour vous accompagner parfaitement dans la vente ou l'achat de votre maison. Conscientes que cela représente souvent le projet de toute une vie nous nous engageons à vous accompagner pour toutes les démarches. Nous avons su réaliser de nombreuses transactions immobilières grâce à notre parfaite connaissance du secteur, notre professionnalisme, notre joie, notre bonne humeur et bien sûr votre confiance....

**Stéphanie et Sherley Marchand**



06 20 96 09 75 [Stéphanie.marchand@capifrance.fr](mailto:Stéphanie.marchand@capifrance.fr)

# CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS 2024

ÉVÈNEMENTS	DATES
CONCOURS DE PUZZLE organisé par la municipalité	DIMANCHE 18 FÉVRIER
CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES organisé par l'A.S.P.B.S.L	LUNDI 1 <sup>er</sup> AVRIL
RANDONNÉE organisé par l'A.S.P.B.S.L	SAMEDI 6 AVRIL
LES OPTICIENS MOBILES organisé conjointement avec la municipalité	MARDI 16 AVRIL
MARCHÉ DES PRODUCTEURS, CRÉATEURS ET ARTISTES LOCAUX organisé par la municipalité	SAMEDI 18 MAI
JEU DES CARTES POSTALES DE L'ÉTÉ organisé par la municipalité	Du 1 <sup>er</sup> JUILLET au 31 AOÛT
VIDE-GRENIERS organisé par l'A.S.P.B.S.L	DIMANCHE 1 <sup>er</sup> SEPTEMBRE
HALLOWEEN organisé par l'A.S.P.B.S.L	JEUDI 31 OCTOBRE
REPAS DES AÎNÉS organisé par la municipalité	LUNDI 11 NOVEMBRE
BOURSE AUX JOUETS organisé par l'A.S.P.B.S.L	DIMANCHE 24 NOVEMBRE
MARCHÉ DE NOËL organisé par la municipalité	SAMEDI 7 DÉCEMBRE

# À VOUS DE JOUER

## LE COLLECTIONNEUR

Durant l'année, collectez les 12 objets listés ci-dessous et déposez-les en mairie dans une boîte à chaussures que vous aurez pris soin de customiser pour l'occasion. Celle-ci devra comporter le nom du jeu « Le collectionneur » sur le couvercle et voir ses 4 côtés décorés à l'image d'un cabinet de curiosités.



Attention, respectez bien les spécificités précisées sur chaque objet afin que votre collection soit valide. Vous avez jusqu'au vendredi 13 décembre 2024 pour jouer !

Le mardi 17 décembre, M. le Maire départagera les collectionneurs sur la qualité des objets récoltés et l'esthétisme de la boîte les renfermant. La famille de collectionneurs désignée gagnante se verra offrir une entrée adulte et une entrée enfant dans un parc à thème.

Parents, enfants, grands-parents, chacun sa mission pour compléter la collection !



Merci de valider votre inscription en adressant un mail à [mairie@labourdinerestloup.fr](mailto:mairie@labourdinerestloup.fr), avant le 31 janvier afin que nous puissions recenser le nombre de participants au jeu.

Nous reprendrons contact avec vous en milieu d'année pour savoir si vous avez pu avancer dans votre collection et si vous êtes toujours en lice.

**Janvier** : Une carte de vœux illustrée avec un oiseau.

**Février** : Un ticket de caisse format papier ou dématérialisé daté entre le 2 et le 4 février 2024 indiquant l'achat de farine, lait, beurre et œufs, pour fêter la chandeleur.

**Mars** : Un nez de clown.

**Avril** : Un poisson d'avril coloré aux couleurs du drapeau français : bleu, blanc et rouge .

**Mai** : Un brin de muguet séché à la façon d'un herbier.

**Juin** : Un bulletin de note du mois de juin 2024 ou l'aval du conseil de classe pour le passage dans la classe supérieure.

**Juillet** : Un ticket de cinéma, une place de concert ou un billet d'entrée dans un parc à thème, daté du mois de juillet 2024.

**Août** : Une bouteille de crème solaire vide, indice de protection 30.

**Septembre** : Une copie simple à grands carreaux avec la phrase « Jouer en famille c'est plus amusant » recopiée 30 fois aux stylos Bic bleu et rouge, à joindre également à la copie.

**Octobre** : Un vernis à ongles rose à l'occasion du mois de dépistage en faveur du cancer du sein.

**Novembre** : Un bout du discours que M. le Maire lira lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre. (À retirer après la cérémonie, en salle des fêtes au moment du vin d'honneur).

**Décembre** : Un catalogue de jouets de Noël 2024.

# VOUS AVEZ LA PAROLE



**Marc LECOEUR**

Maire de La Bourdinière Saint-loup  
et l'ensemble de son équipe municipale

“**VOTRE MAIRIE  
À VOTRE ÉCOUTE**”

Pour prendre rendez-vous

[mairie@labourdiniereestloup.fr](mailto:mairie@labourdiniereestloup.fr)

Soucieuse de soutenir l'ensemble de ses concitoyens et de leur apporter des solutions adaptées à leur quotidien, votre commune, souhaite vous donner la parole.

**Les réunions de hameaux n'ayant pas permis de toucher tous les habitants, nous vous proposons de participer à la vie de la Commune en déposant vos idées, propositions, interrogations et remarques dans la boîte aux lettres de la mairie via ce coupon. N'hésitez pas à partager aussi vos satisfactions !** L'équipe municipale prendra connaissance de tous vos messages.



## VOUS AVEZ LA PAROLE



Nom Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

@ : .....

VOS IDÉES, PROPOSITIONS, INTERROGATIONS, REMARQUES et/ou SATISFACTIONS :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



